N° 120 - 41e Année

ABONNEMENTS
1 an 6 mois 3 m. 1 m.
SUISSE . . 18.— 9.— 4.50 1.50
ETRANGER 50.— 25.— 12.50
On peut s'abonner dans tous les Bureaux de poste suisses, avec une surtaxe de 20 centimes

LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103

TÉLÉPHONE { Rédaction 13.75 / Administration et Annonces 87

CHÈQUES POSTAUX IV B 313

La Sentinelle

Quotidien socialiste

Directeur politique : E.-PAUL GRABER, conseiller national

Mercredi 27 Mai 1925

Le numéro : 10 ct.

ANNONCES
(LA LIGNE)
La Chaux-de-Fonds, Canton et Jura Bernois . . Fr. 0.20
Minimum pr annonce » 2.—
Suisse . . . . . » 0.30
Etranger . . . . . » 0.40
(Minimum 10 lignes)
RÉCLAME . . . . . » 1.—

Le radicalisme en décadence

Aucun observateur politique attentif ne peut douter de la chose : le radicalisme suisse ne repose plus ni sur une base organique solide, ni sur des principes directeurs.

Réduit comme le disait si heureusement « Le Neuchâtelois » à fixer son programme « heure après heure », il se trouve acculé aux situations les plus difficultueuses et les plus critiques. Et chaque fois, pour s'en sortir, il fait un pas de plus à droite. Chaque fois, il se compromet un peu plus définitivement avec les forces conservatrices, catholiques et paysannes. Chaque fois, il abandonne du terrain dans les villes qui furent son fief, pour se réfugier dans les villages et les campagnes.

Il survit dans ces endroits retirés où il y a plus de force d'inertie et plus de confiance aveugle en la presse que dans les grandes cités où l'esprit de critique est plus aigu. Il perd ses forces dans les villes parce que là les conflits économiques sont moins voilés et qu'on y voit le radicalisme devenir de plus en plus brutalement un défenseur des privilégiés, une digue contre le progrès social, un instrument destiné à combattre le développement de la démocratie, une force opposée aux revendications des ouvriers et des fonctionnaires.

De plus en plus, les ouvriers désertent son camp, malgré la terrible puissance de l'habitude. Dans les villes, ce procès de dissolution est fort avancé et on n'a pas d'exemple où l'influence des villes n'ait fini par gagner les contrées rurales. Dans les cantons industriels, cette phase est déjà fort avancée et le radicalisme se cantonne dans des villages reculés où les idées sont fort en retard sur le reste du pays.

Nous venons d'esquisser ainsi la crise qui sévit dans le radicalisme suisse. Nous n'en avons pas indiqué les causes. Elles ne sont pas compliquées.

Le radicalisme est né comme une poussée libérale — économique et politique — contre les tendances aristocratiques et semi-féodales qui se défendaient encore au cours de la première moitié du 19me siècle. Toutes les forces jeunes et créatrices épousèrent sa cause qui se confondit avec le développement industriel. Les ouvriers le soutinrent avec ardeur, car il défendait les droits et les libertés démocratiques, car son allure plaisait à ceux qui vivaient de l'industrie. Comme il fut l'agent du centralisme qui nous dota d'excellentes régies fédérales, il exerça également une grosse influence sur les fonctionnaires et joua en virtuose du favoritisme dans ce domaine.

Mais l'évolution économique lui ménageait de dangereux carrefours. Un temps vint où il fallut se prononcer entre les patrons et les ouvriers, entre les riches et les pauvres, entre les industriels et les paysans. Cela le conduisit à une deuxième phase qui fut celle des équivoques. Il s'ingénia à louvoyer. M. Schulthess est certainement le plus habile radical de cette époque, mais il y a de petits Schulthess dans chacun de nos cantons, dans chacune de nos villes. Ces équivoques, ces échappatoires ont trouvé un excellent terrain durant la guerre et la crise économique qui suivit.

Maintenant cette phase prend fin. Les problèmes se posent avec plus de précision et d'insistance. Pour ou contre l'impôt fédéral ? Pour ou contre les hauts tarifs douaniers ? Pour ou contre les quarante-huit heures ? Pour ou contre l'initiative Rothenberger ?

Et en face de ces questions, le radicalisme se divise. Une aile, la plus forte pour le moment, se prononce avec une discipline toute gouvernementale contre toutes les idées, tous les projets venant des milieux ouvriers ou des fonctionnaires. Et comme le gouvernement gouverne contre les ouvriers et surtout contre le socialisme, il ne peut s'imposer qu'en s'appuyant sur les catholiques et les paysans. Les premiers sont trop habiles et les seconds trop forts pour n'avoir pas vite fait du parti radical leur prisonnier.

Le radicalisme suisse ainsi a capitulé et n'est plus du tout radical. Les catholiques ne le redoutent plus du tout et M. Musy se trouve fort à l'aise au côté de M. Schulthess.

La journée de dimanche a souligné cette situation. Le parti radical officiel est battu dans toutes les grandes villes suisses, dans tous les centres industriels. Ceux qui ont assuré la majorité, ce sont les catholiques et les paysans. Les radicaux sont à la remorque.

Et si dans toutes les grandes villes les radicaux sont battus, c'est grâce à leurs propres déserteurs, grâce aux radicaux qui ne veulent pas être les satellites des catholiques-conservateurs et des paysans réactionnaires. Les radicaux sont battus par leur propre aile gauche.

Et nous nous demandons ce que cette aile attend pour s'affirmer plus nettement, pour s'organiser, pour se donner un programme ? Veut-elle donc attendre que le discrédit qui rejaillit sur le radicalisme officiel l'atteigne à son tour et la paralyse ?

Est-ce que les radicaux de Genève, de Bâle, de St-Gall, par exemple, vont longtemps encore demeurer dans cette situation étrange ? Il y a dans ces régions et ailleurs encore des hommes décidés et des politiques intelligents. Qu'attendent-ils pour demander nettement à leur parti de rompre avec ses complicités de droite et pour s'organiser à part s'il refuse ?

Qu'ils s'affirment, qu'ils se décident et ils verront le succès venir rapidement à eux. Et ce sera la fin du triomphe de toutes les réactions qui parlent aujourd'hui en maîtresses dans le pays.

E.-Paul GRABER.

On ne peut se défendre contre les nouveaux moyens militaires
A quoi bon nos mitrailleuses nouvelles ?

Vous savez que les Chambres fédérales auront à s'occuper très prochainement, probablement dans leur session de juin, d'un projet du Département militaire de doter l'armée d'un armement nouveau en mitrailleuses, armement qui nous coûtera la bagatelle de 16 millions de francs.

Nous avons eu déjà l'occasion de dire que, même du point de vue militaire, tout cela nous paraissait parfaitement superflu, étant donné que, dans la guerre de demain, les moyens de destruction employés se moqueront des mitrailleuses.

Or, voici des renseignements provenant des premières autorités militaires anglaises qui confirment cette opinion. Nous les puisons dans les « Basler Nachrichten » du 19 mai.

Sir Hugh Treuchard, qui est la première autorité britannique en matière d'aviation militaire, et qui fut le chef de cette arme dans son pays, pendant la guerre, vient de s'exprimer dernièrement à Edimbourg, sur la portée, pour l'Angleterre (et ceci vaut pour les autres pays), des progrès de l'aviation militaire.

Ces progrès sont tels, dit sir Hugh Treuchard, qu'à l'heure qu'il est toute défense devient illusoire. La marine anglaise ne saurait garantir la sécurité du pays. Déjà maintenant, dit Treuchard, *en un seul jour* on peut jeter sur Londres plus de bombes que pendant les quatre années de guerre. Et si puissamment que soit organisée l'Angleterre, au point de vue de sa défense aérienne, il ne lui est pas permis d'espérer pouvoir écarter de telles attaques.

Les « Basler Nachrichten » citent des opinions analogues chez les militaires des Etats-Unis : Dans le « New-York Times », le commandant Fitzhugt Green déclare que, dans l'état actuel de la technique, de grandes villes comme New-York et Philadelphie sont exposées aux plus terribles dangers, car des sous-marins peuvent amener à proximité suffisante des avions qui les détruiraient pendant la nuit.

On pense que si les chefs militaires estiment que les grandes villes des Etats-Unis sont pareillement exposées, combien celles de l'Angleterre le sont davantage qu'une mer étroite sépare du continent.

Quant à nous autres Suisses, qui touchons directement à de grands pays, que pourrions-nous faire pour notre défense contre une attaque nouveau style. Si la puissante Albion, si les Etats-Unis plus puissants encore se déclarent incapables d'arrêter une pareille attaque, comment voulons-nous même tenter la chose avec des ressources dix ou vingt fois moins importantes

Il y a, d'après les spécialistes militaires, trois moyens de tenter d'arrêter une attaque d'avions de bombardement. D'abord les canons, mais, avec la vitesse actuelle des aéroplanes et surtout avec celle de demain, des canons ne sauraient rien arrêter. C'est à peu près comme si on tirait sur un boulet qui traverse l'espace. Il y a ensuite le rideau de ballons captifs reliés ensemble par des câbles et des fils. Ces ballons tendent un filet comme une muraille. Mais la pesanteur du filet les empêche d'aller bien haut. Il est facile de les survoler. Enfin, il y a la défense par des avions armés. Mais le colonel Lockwood Marsch, autre spécialiste de l'aviation en Angleterre, arrive sur ce point à la conclusion suivante : « Contre une attaque aérienne bien organisée, une défense effective n'est pas possible ».

D'où nous pouvons tirer cette déduction qu'il n'y a pas possibilité de se défendre contre les moyens d'attaque actuels ; c'est d'ailleurs en suivant ce raisonnement que les chefs militaires avouent qu'il n'y a qu'une seule chance de se tirer d'affaire dans une prochaine guerre, c'est d'attaquer les premiers et d'anéantir les centres vitaux du pays ennemi.

Pauvres de nous ! Nous voilà bien lotis, où est-ce que nous irons gicler avec nos mitrailleuses si jamais nous étions attaqués.

Le remède, il est dans la paix, dans la Société des Nations, dans l'arbitrage, dans le désarmement, il faut s'y précipiter sans une hésitation.

C. NAINE.

Le raid au Pôle Nord

Un télégramme parvenu à la « Gazette Maritime » à Oslo, dit qu'Amundsen n'était pas rentré hier matin et que les conditions atmosphériques ne sont pas aussi favorables que précédemment.

Hier soir, Amundsen n'était pas encore rentré au Spitzberg.

La « Berliner Zeitung am Mittag » annonce qu'à la suite du manque de nouvelles d'Amundsen, une vive anxiété règne à bord du navire « Fram ». Les conditions atmosphériques sont aujourd'hui encore favorables. L'équipage croit que les explorateurs du pôle nord seront de retour ce soir vers les 10 heures.

D'après une information parvenue d'Oslo à la « Berliner Zeitung am Mittag », les experts norvégiens sont d'avis qu'Amundsen n'a pas atteint le pôle nord et qu'il tentera d'arriver au pôle en skis.

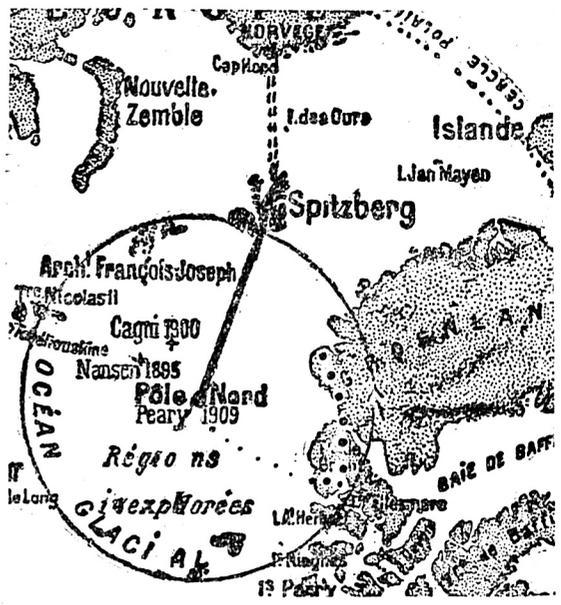

Le trait plein allant du Spitzberg au pôle indique le parcours effectué par les deux hydravions. Le léger pointillé qui part du pôle vers les régions inexplorées du côté du Groenland (à droite sur la carte) donnent l'itinéraire probable des voyageurs pour atteindre Columbia. Ils devront ensuite remonter la côte groenlandaise jusqu'à Thule (gros pointillé) pour retrouver une station habitée. Ce voyage durerait six mois.

Retrait de billets de banque

Sur proposition de la Banque Nationale Suisse, le Conseil fédéral a décidé de retirer différentes coupures actuellement encore en circulation.

Il s'agit : 1. de tous les billets de 50, 100, 500 et 1,000 fr. de la première émission de la Banque Nationale et qui portent à l'angle droit une rosette rouge avec croix fédérale.

2. Les billets de la Banque Nationale de 100 fr. de la troisième émission avec la vignette de Guillaume-Tell d'un côté et la vue du massif de la Jungfrau de l'autre côté et comprenant les séries 1A à 1T et 2A à 2K. Les coupures ci-dessus désignées seront encore acceptées en paiement pour leur valeur nominale jusqu'au 31 décembre 1925 par les Caisses publiques. Passé ce délai, elles perdent leur qualité de moyen légal de paiement.

D'autre part, la loi oblige la Banque Nationale à reprendre ou échanger à leur valeur nominale les billets de banque retirés et cela durant une période de 20 ans à compter de la date de la publication du retrait, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 1945. Les billets qui n'auront pas été rendus perdent toute valeur à partir du 1er juillet 1945 et les sommes qu'ils représentent seront versées au fonds fédéral invalidité.

La censure préventive au cinéma

Le Conseil fédéral soumet à l'assemblée fédérale un rapport sur le postulat déposé au Conseil national par M. le Dr Zimmerli, conseiller national, et cosignataires, concernant la revision de l'article 31 de la Constitution fédérale et par lequel le Conseil fédéral est invité à examiner la question de savoir s'il n'y a pas lieu d'insérer dans l'article 31 de la Constitution fédérale une disposition autorisant les cantons à soumettre les cinématographes à des restrictions exigées par le bien public et à présenter sur cet objet des propositions.

Le Conseil fédéral reconnaît que le point de départ du postulat, notamment la sauvegarde de la jeunesse qu'il comporte, est justifié et mérite d'être soutenu ; le moyen préconisé, soit l'adoption de la clause de besoin, dont l'Etat, quoi qu'il en fût, ne ferait usage qu'en cas de nécessité, ne nous paraît pas indiqué ici ; le point capital de la lutte contre les mauvais spectacles cinématographiques doit résider dans la censure préventive, le soin de tenir la jeunesse éloignée des films pernicieux et l'encouragement des bons films. Ces tâches peuvent être remplies par les cantons. Le Conseil fédéral recommande l'institution d'une censure préventive volontaire, par voie de concordats régionaux.

Ouvriers, soutenez tous LA SENTINELLE, le journal qui défend vos intérêts.

Lettre de Genève

(De notre correspondant)

La sixième journée de la Conférence du Travail

L'examen du rapport du directeur du Bureau international du Travail commence par une série de discours importants

La Conférence du Travail a tenu hier matin une séance plénière sous la présidence de M. Emilio Bello, représentant le gouvernement du Chili. En ouvrant la séance, le président a déclaré que l'ordre du jour appelait la discussion du rapport du directeur et que celle-ci était divisée en deux parties : la première portant sur la législation internationale et la ratification des conventions ; la deuxième, sur les problèmes d'organisation.

Pour ouvrir les débats, M. Albert Thomas a résumé la première partie de son rapport en montrant l'état réel des ratifications apportées aux conventions votées depuis la première Conférence tenue en 1919.

La convention des huit heures

M. Mertens, délégué ouvrier belge, tenant surtout à connaître l'opinion des représentants des gouvernements, notamment en ce qui concerne la convention sur les huit heures, s'est borné à une courte déclaration sous forme d'invitation :

« Lorsque ces messieurs interviendront, a-t-il dit, lorsqu'ils prononceront leur discours et feront part à l'assemblée des dispositions de leur gouvernement, qu'ils veuillent bien dire au groupe ouvrier quels sont leurs sentiments, quelles sont les intentions qu'ils nourrissent à l'égard de la ratification des conventions adoptées en général ; et surtout et en particulier pour ce qui concerne la convention des huit heures, le groupe ouvrier attache la plus grande importance aux déclarations qui seront faites par les délégués gouvernementaux ».

Quoique n'étant plus ministre depuis 48 heures, M. Tschoffen, qui possédait le portefeuille du travail dans l'éphémère combinaison de M. van de Vyvère, a répondu à l'invitation de Mertens en prononçant un discours qui n'avait rien d'une oraison funèbre. Il a, si l'on peut dire, établi le bilan social du ministère Theunis, duquel il était avant les élections générales belges. La guerre, les dévastations, les efforts de reconstruction et de relèvement ont servi de thème à son exposé. Voici en quels termes il a répondu à Mertens :

« Nous avons été parmi les premiers à traduire dans une législation nationale, les principes reconnus à Washington et votés à l'unanimité par nos délégués patrons et ouvriers. Non seulement notre loi de huit heures respecte ce principe, mais elle est, dans certaines de ses dispositions, plus rigoureuse que ne l'a été la convention de Washington elle-même. Elle est, messieurs — j'y insiste parce que c'est essentiel — appliquée avec une conscience parfaite en Belgique. Ni le système des dérogations occultes, ni je ne sais quelles facilités de procédure ne sont laissées au ministre du Travail, lui permettant de détruire en fait, ce qui est affirmé en droit. Les huit heures sont chez nous une réalité législative ; elles sont également une réalité sociale. Je n'ai pas besoin de vous dire que nous avons intérêt à ce que les grandes nations qui nous concurrencent sur le marché mondial s'approprient la même législation. Je répète donc, au nom de l'immense majorité de mes concitoyens et de la presque unanimité du Parlement de mon pays que la Belgique ratifiera la convention de Washington, aussitôt que les grandes nations qui ont les mêmes intérêts et les mêmes devoirs qu'elle prendront vis-à-vis de cette réforme la même attitude loyale et décidée. »

L'opinion du gouvernement britannique

Les suggestions formulées par Mertens, la réponse de M. Tschoffen, appelaient évidemment une déclaration d'un représentant d'une grande puissance industrielle puisque c'est toujours après les grandes nations que les petites attendent pour ratifier la Convention des huit heures. Cette déclaration fut apportée par le délégué gouvernemental de l'Angleterre, M. Betterton. Sur le point précis de la Convention des huit heures, M. Betterton, après avoir rappelé que dans les principales industries anglaises il existe des accords qui instituent le principe de la semaine de 48 heures, qu'il existe des difficultés pour concilier les modalités de travail dans les chemins de fer avec les dispositions de la Convention de Washington, a en effet parlé en ces termes :

« Le Gouvernement de Grande-Bretagne qui avait à se prononcer sur un projet de loi déposé à la Chambre des Communes et tendant à la ratification de la convention de Washington, a déclaré qu'après avoir examiné très attentivement les dispositions de ce projet, il était arrivé à la conclusion qu'à l'heure actuelle il ne pouvait être accepté par le gouvernement au pouvoir. Mais le Gouvernement a nettement déclaré qu'il n'entendait pas laisser les choses dans cet état, et de même que les gouvernements précédents avaient déjà eu l'occasion de le faire, il a affir-

mé à nouveau son adhésion sans réserve aux principes inscrits dans la partie XIII du traité de paix. »

C'est alors que Jouhaux intervint de l'énergique façon dont « La Sentinelle » a parlé hier.

NOUVELLES SUISSES

Chambres de commerce

La Chambre du Commerce argentine pour la Suisse vient de tenir sa cinquième assemblée générale à Genève, sous la présidence de M. G. Rahm. Le consul général de la République argentine, M. B. de Spueluzzi, y assistait. Un très intéressant rapport présidentiel sur l'activité de la Chambre, sur les échanges commerciaux entre les deux pays et la situation générale de l'Argentine en 1924 a fait constater la bonne marche de la Chambre du Commerce argentine, tant au point de vue de son utilité que de sa situation financière. Le bureau du Conseil pour 1925 est composé comme suit : Président, M. G. Rahm, de la maison Ulysse Nardin, Le Locle ; premier vice-président, M. Lucien Flegenheimer, Genève ; deuxième vice-président, M. Ernest Heer, vice-consul d'Argentine, Aarau ; trésorier, M. H. Favrod, Genève ; secrétaire, M. P. Tissot, Genève. — Resp.

L'Ami du Jeune Homme

L'assemblée des délégués de l'Ami du Jeune Homme a siégé lundi à Olten sous la présidence de M. Fritz Steiger-Schmied (Bâle), président central. M. O. Binder, rédacteur du « Schweizer Kamerad » à Zurich, a fait un rapport sur la littérature du jeune homme à la suite duquel une intéressante discussion a eu lieu.

Un krach d'un million à Genève

Dans les milieux judiciaires on se préoccupe des agissements d'un Autrichien, qui venu à Genève dans l'intention de créer une agence d'informations financières, s'est livré tout d'abord à des spéculations sur le franc français, puis a contracté des emprunts à des taux inusités. De nombreux billets de change ont été protestés. Mercredi encore, deux billets au montant de 32,000 francs, au taux de 20 % n'ont pas été payés. Adolphe E. qui eut quelque temps une écurie de courses, avait une participation importante dans une petite banque privée de la place, qui menace de sombrer. Il avait obtenu son concordat il y a quelques années, avec un versement de 60 % sur ses dettes.

Un chauffard devant le tribunal

Le tribunal criminel d'Aigle, siégeant avec jury, a condamné à 2 ans et 6 mois de réclusion, le nommé Paul-Alfred Coulet, 36 ans, Neuchâtelois, marchand de primeurs, à Lausanne, qui, le 12 octobre 1924, en circulant à une vitesse folle, en état d'ébriété, avec son auto-camion, avait accroché le char du maraîcher d'Ardon (Valais), M. Armand Delaloie, 60 ans, qui se rendait au marché de Montreux avec sa femme, l'avait injurié, battu et lui avait brisé le crâne d'un coup de pierre, ce qui avait occasionné sa mort.

Léon Cuénod, 25 ans, Vaudois, marchand de primeurs, qui se trouvait avec lui, a été condamné à 4 mois de réclusion. Un troisième accusé, Eugène-Léon Jeanmonod, a été libéré.

JURA BERNOIS

Réflexions de voyageurs

(Corr.) — Les personnes que leurs occupations appellent à traverser les gorges du Taubenloch en chemin de fer éprouvent toujours un léger frisson, quand elles surplombent le précipice, du haut du pont qui les franchit, entre Reuchenette et la gare de Bienne. Nous n'avons pas été étonné, dernièrement, d'entendre des voyageurs prétendre que la sécurité n'est pas complète et que ce pont, ultra-léger pour les lourds convois qui le traversent actuellement, n'est même plus soumis aux révisions qui s'y effectuaient autrefois. Nous avons été très surpris d'entendre cette grave réflexion et nous nous permettons de demander, très courtoisement, à la direction des C. F. F. si les bruits qui circulent à cet égard sont exacts, et dans quelle mesure ? Est-il vrai, en particulier, que les C. F. F. ont été obligés d'interdire à leur personnel d'accoupler un certain type de machines lourdes lorsqu'il faut doubler des trains qui doivent franchir cette passerelle métallique. Est-il exact qu'on a prescrit une charge d'essieux bien déterminée, à l'exception d'autres habituellement employés, afin de ne pas mettre le pont du Taubenloch trop à l'épreuve ? Ces questions demandent réponse, dans l'intérêt même de la sécurité du public voyageur.

DELEMONT

Surveillance policière. — La brigade mobile de police qui est chargée de la surveillance sur les routes des véhicules à moteur et des véhicules à traction animale, vient d'opérer pendant quatre jours dans le Jura bernois. Les patrouilles ont été organisées pendant la nuit. Une trentaine de cyclistes ont été dénoncés parce qu'ils circulaient sur les routes sans lanterne. Un nombre encore plus important de charretiers qui circulaient sur la route avec des chars sans lanterne, ont également été dénoncés. La brigade mobile voue une attention toute spéciale aux cyclistes et aux charretiers qui deviennent un véritable danger sur la route pour les automobilistes, parce que la plupart de ces gens voyagent de nuit sans lanterne. — Resp.

BIENNE

Dans l'horlogerie. — La situation actuelle dans l'industrie horlogère au point de vue commandes n'est pas mauvaise. On peut dire que tous les producteurs de grandes marques ont du travail. Cependant on ne saurait nier que les prix restent mauvais et que la baisse dans les ébauches a eu des conséquences assez funestes sur le marché de l'horlogerie, notamment pour l'Amérique. Dan ce pays, la réintégration de certains droits a fait avancer les commandes, comme c'est le cas pour l'Angleterre. L'avenir reste très sombre pour l'industrie horlogère. Après l'Angleterre, qui fit réintroduire des droits spéciaux, on apprend que l'Allemagne a terminé un projet également de droits douaniers spéciaux, qui frapperont assez fortement l'industrie horlogère suisse. Il en est de même pour la France. Dans les milieux dirigeants de l'industrie horlogère suisse, on dit qu'une certaine prudence s'impose pour la réception de commandes. Les dirigeants de l'industrie horlogère restent en contact permanent avec le Département de l'Economie publique afin de sauvegarder dans la mesure du possible les intérêts d'une industrie qui forme un des points les plus importants de l'économie nationale suisse. — Resp.

CANTON DE NEUCHATEL

Lutte contre le mildiou. — Le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel a décidé par arrêté que la lutte contre le mildiou au moyen des bouillies cupriques, reconnues efficaces, est obligatoire dans tout le vignoble neuchâtelois. Le nombre des traitements en bouillies cupriques est fixé à cinq. Toutefois, si l'année est chaude et humide, six traitements sont recommandés. Les propriétaires ont la faculté de compléter les traitements en bouillies par des poudrages cupriques. Tout propriétaire ou son représentant est tenu de faire appliquer dans ses vignes un premier traitement pour le 27 mai, un deuxième avant le 11 juin, un troisième avant le 27 juin ou immédiatement à l'attache, un quatrième avant le 11 juillet, un cinquième avant le 27 juillet et, cas échéant, un sixième en août. Il n'est pas fait d'exception pour les vignes dont la culture serait abandonnée. Selon les conditions météorologiques, les délais ci-dessus pourront être avancés ou retardés de quelques jours.

Les Conseils communaux devront faire procéder à des visites de tous les vignobles de leur territoire et ordonner le traitement d'office de toutes les vignes dans lesquelles les remèdes cupriques n'ont pas été appliqués. Les contrevenants seront déférés aux tribunaux.

NEUCHATEL

ASSEMBLEE DU PARTI. — Nous rappelons l'assemblée du parti socialiste de jeudi soir. Prière à tous les membres d'en prendre bonne note.

HAUTERIVE, ST-BLAISE ET MARIN. — Nous rappelons la séance de discussion qui aura lieu vendredi soir à Marin, avec la présence de Paul Graber.

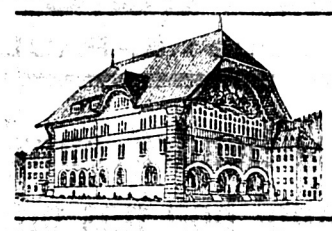

Courrier du Locle

COMMISSION PERMANENTE DE PROPAGANDE. — Les membres de la commission permanente de propagande sont convoqués pour ce soir, à 20 heures, au Cercle ouvrier. Un ordre du jour important nécessite la présence de tous.

Autobus postaux. — Dès le 5 juin, l'exploitation sera reprise sur le parcours La Brévine-Fleurier-Ste-Croix. Dès cette date également, les billets aller et retour, avec 20 % de réduction et 10 jours de validité, seront de nouveau introduits sur les postes suisses aux voyageurs, à l'exception des postes alpestres et de saison.

Service civil et désarmement intégral. — Il nous est particulièrement agréable de dire ici, toute la reconnaissance que nous devons à notre ami et camarade Pierre Cérésole, ingénieur, pour la bonne conférence qu'il donna lundi soir sous les auspices de la section locloise du Centre suisse pour la Paix. La cause de la fraternité humaine, du désarmement intégral et du service civil trouve en lui un fameux apôtre, ayant allié au réalisme des idées le sérieux des actes. C'est cette qualité dominante, ajoutée à tant d'autres, qui distingue cette conscience délicate et vigoureuse. La politique d'après-guerre, pratiquée par la majorité de notre peuple, la brutalité de la paix armée, nous conduisant infailliblement vers de nouvelles catastrophes, la duplicité de la plupart des chrétiens et le retour à la conception de guerre fraîche et joyeuse, doivent attrister tout pacifiste. Conscient de cet état de chose troublant, Cérésole demande un sacrifice de notre part en faveur d'une action radicale pour le désarmement, si nous ne voulons pas périr dans de nouveaux massacres collectifs. Et, partant, Cérésole veut opposer à l'action militaire une action efficace dans le domaine du service civil. Il mit en valeur la grandeur de ce service destiné à porter secours à des populations affligées, au lieu de gaspiller les énergies vitales de la nation pour la préparation du crime. La portée morale de ce service ne doit pas nous échapper, au contraire, il doit s'imposer à nous comme devant être celui qui sera substitué à l'armée actuelle. C'est un des moyens que le Centre suisse entend développer dans des proportions intéressantes.

Le Centre suisse d'action pour la Paix veut aussi préparer l'ère nouvelle favorable au désarmement complet, par la propagande écrite et verbale, ainsi qu'en soutenant efficacement le mouvement des réfractaires, accomplissant la véritable mission patriotique qu'on est en droit d'attendre de notre génération.

Puisse enfin cette opinion prendre corps chez tous ceux qui sont sincèrement désireux de modifier la mentalité actuelle et diminuer les chances de guerre que nous courons. *Victor.*

Fonds de lutte du Parti socialiste suisse

Deuxième liste

Report première liste	Fr. 17.—
J. A., ville	1.—
F. B., ville	5.—
P. Z., ville	1.—
Contribution d'un groupe de cheminots au Fonds de lutte	6.—
Total	Fr. 30.—

LA CHAUX-DE-FONDS

Le S.-C. hausse ses taxes

Le Conseil fédéral propose à l'assemblée fédérale une modification de la concession du chemin de fer régional à voie étroite de Saignelégier à La Chaux-de-Fonds, dans le sens d'un relèvement des tarifs.

Pour le grand hôpital

La faveur méritée qui a accueilli l'annonce d'une journée, à la mi-juin, de bienfaisance consacrée toute à l'hôpital, est de bon augure. On sait que la date de cette belle manifestation philanthropique a été fixée au samedi après-midi 20 juin, dans les jardins de l'hospitalière maison. Tout sera mis en œuvre pour la pleine réussite de la « journée de l'hôpital », car il faut de l'argent, beaucoup d'argent, en vue de permettre la réalisation des projets — indispensables — en perspective. On prépare des attractions de toute espèce, à des prix fort raisonnables : « tasse », « thé » garni, pêche miraculeuse pour grands et petits, Guignol, cinéma-baby, bonne aventure, devination du nom d'une belle poupée, devises-porte-bonheur, et mille autres trouvailles ingénieuses, dont la surprise est réservée au moment propice.

Pour que tout cela réussisse, il faut avoir d'avance la certitude de la présence de tous. D'ores et déjà, elle est virtuellement acquise. Mais il importe que chacun fixe bien, en sa mémoire, la date fatidique : samedi 20 juin, et que l'on s'en souvienne, pour ne former, à cette date-là, nul autre projet.

Et puis, il y aura la fameuse vente, dont nous reparlerons, de chocolat et de savon, les mercredi et jeudi 17 et 18. Les négociants généreux qui voudront bien approvisionner cette vente, faciliteront la tâche du Comité en adressant leurs envois à l'hôpital.

Le samedi 20 juin : ne l'oublions pas !

Musique L'Avenir

Dans son assemblée du 6 mai 1925, la Musique L'Avenir a formé son nouveau comité comme suit : Président, Tell Jeanneret père, Valanvron 8 ; vice-président, Henri Perret, Fleurs 16 ; secrétaire des verbaux, Georges Aubert, Place-d'Armes 1bis ; secrétaire-correspondant, Auguste Anderegg, Gibraltar 10 ; caissier, René Sandoz, Numa-Droz 6 ; vice-caissier, Arthur Bühler ; assesseurs, Georges Perret, Fritz Dängeli ; archiviste et dizenier des membres passifs, Willy Daeppen. L'assemblée a confirmé les fonctions de directeur à M. Tullio Toniutti, professeur, Tell Jeanneret fils, sous-directeur, et Tell Jeanneret père, Georges Droz, Vital Matthez pour la commission musicale. *Le Comité.*

Enfin ! Charlot et le Kid reçoivent

Enfin, nous allons voir Charlot et le Kid... et c'est au Nº 68 de la rue Léopold-Robert un continuel défilé de curieux amusés, qui désirent faire connaissance avec ces deux étoiles de l'écran. Nos hôtes de quelques jours attirent parents et enfants..... mais il faut se hâter ! 6564

Communiqués

Dans nos cinémas. — Scala : Les Deux Gosses, l'œuvre admirable de Pierre Decourcelle.

Apollo : Vertige, le film le plus gai et le plus audacieux édité à ce jour.

Moderne : Vif Argent ou Le Cheval Vengeur. — Plus de Femmes.

Matinée pour familles et enfants de tout âge à la Scala, aujourd'hui, à 3 h. 30.

Convocations

LE LOCLE. — *Espérance ouvrière.* — Répétition générale ce soir, 27 mai, à 20 heures très précises. Que chacun soit présent.

LA CHAUX-DE-FONDS. — *Chorale mixte ouvrière.* — Mercredi 27 mai, à 20 heures, salle 5, répétition des sopranos et altos.

— *La Persévérante.* — Répétition générale, ce soir, à 20 h., au local.

FEUILLETON DE LA SENTINELLE 37

BEAU DANDY

par la baronne ORCZY

Traduction de Louis d'Arvers

(Suite)

— Alors ? demanda Mittachip vivement intéressé.

— Alors, il y avait une jeune fille dans le carrosse, je l'en ai sortie, puis j'ai cherché les lettres et je les ai prises.

— Votre voleur m'avait joué ! continua-t-il avec la même expression de méchanceté et de haine qui avait frappé Mittachip quelques minutes avant, il ne s'était point occupé des lettres et dansait galamment, au clair de lune, avec Lady Gascoyne, tandis que les hommes, deux lâches butors, regardaient le spectacle !

— Alors, Votre Honneur a les lettres, demanda Mittachip qui ne comprenait pas que Sir Humphrey manifestât si méchante humeur après si bonne aubaine.

— J'ai les lettres, c'est vrai, mais ne comprenez-vous pas, vieille bête, que Lady Gascoyne a su gagner Beau Dandy à sa cause... ou bien il l'a ensorcelée, grommela-t-il, serrant les dents, tandis qu'une lueur dangereuse brillait dans ses yeux.

Il y avait tant de violence et un si âpre désir de vengeance dans la voix et la physionomie de Sir Humphrey, que Mittachip ne put s'empêcher de frissonner comme si lui-même était en cause dans cette affaire.

— Beau Dandy et ce coquin de Stich m'ont donné la chasse, continua Challoner, et, par le diable ! ils m'auraient bien facilement repris les lettres si je n'avais tiré sur votre fameux Roi de la Plaine !

— Et vous l'avez blessé ? s'enquit Mittachip.

— Comment le saurais-je ? Je n'ai pas attendu pour voir ! Mais je l'espère, car le forgeron seul me donnait la chasse... je l'ai rapidement dépisté, d'ailleurs, et il a perdu ma trace en moins de dix minutes.

— Et... vous avez détruit les lettres, Sir Humphrey ?

— Détruit les lettres ! Etes-vous fou ? La mort de Stretton, maintenant, détruirait tous mes projets ; les lettres n'ont de prix, aux yeux de Lady Gascoyne, que pendant que la vie de son frère est en jeu.

— C'est juste, approuva l'avoué, et c'est un puissant argument.

— Et vous aurez deux cents guinées le jour du mariage, Mittachip.

— Deux cents guinées ! ! ! Grands dieux ! j'espère, Sir Humphrey, que les lettres sont en sûreté.

— Oui... assez, pour le moment...

— Sur vous ?

— Sur moi ! vous êtes stupide ! Sur moi, avec un aussi habile coquin que Beau Dandy à mes trousses !

— Alors ? dans votre valise ?

— Et ma valise dans une auberge étrangère ! pensez-vous que Beau Dandy serait bien embarrassé pour pénétrer dans ma chambre et y faire tranquillement son enquête ? Et qui me dit, en vérité, que le maître de cette auberge n'est pas un de ses compagnons ? Le gredin a beaucoup d'amis dans le pays, vous savez !

— Mais... qu'en avez-vous fait ? demanda l'avoué anxieux.

— Je les ai placées, dit Challoner, baissant instinctivement la voix, dans un endroit où Lady Gascoyne et son chevalier de la grand'route n'auront jamais l'idée d'aller les prendre ! sous une touffe d'ajoncs à deux pas de la clairière où ils dansaient.

— Mais comment...

— C'est bien simple, dès que je sentis sur mes talons ce gros imbécile de forgeron, je descendis de mon cheval, rendant toute liberté à celui-ci de rentrer à son écurie, ce qu'il ne pouvait manquer de faire. Et, tandis que John Stich, dérouté, me cherchait dans toutes les directions, j'étais revenu tranquillement à mon point de départ et restai caché derrière une cahute de bois, ce qui me permit d'enfouir, en toute sécurité, le paquet de lettres dans la terre, sous une grosse touffe d'ajoncs.

— Mais elles ne sont pas du tout en sécurité, alors ! gémit Mittachip, affolé et voyant déjà s'évanouir la vision enchanteresse de ses deux cents guinées ; elles peuvent, d'un moment à l'autre, être dénichées par quelque berger...

— Je le sais aussi bien que vous, vieil imbécile, mais je ne pouvais faire mieux en attendant que vous les preniez pour les emporter chez vous, à Wirksworth.

Cette conclusion fut fatale à l'équilibre de Mittachip qui s'abattit involontairement sur les genoux à la pensée de renouveler le voyage qu'il avait fait la nuit précédente.

— Moi !... moi, traverser encore cette lande hantée... et avec les lettres sur moi ?

— Au diable votre poltronnerie ! Les voleurs n'ont aucune raison de se soucier de ces lettres dont ils ignorent l'existence. Quant à Beau Dandy, il sera bien trop occupé à me surveiller pour songer à vous !

— Oui... mais il sait que j'ai l'honneur d'être tenu au courant de vos affaires... croyez-moi, bon Sir Humphrey, les lettres ne seront pas en sûreté sur moi.

— A votre aise, dit tranquillement Challoner, je ne suis pas en peine de trouver quelqu'un pour aller chercher les lettres et... recevoir deux cents guinées.

Mittachip se releva d'un bond. Ces deux cents guinées ! cette réalisation de son rêve de toujours au cours de sa misérable existence ! Non, vraiment, il ne voulait pas les perdre !... Et, cependant, la seule pensée de Beau Dandy le plongeait dans un abîme de terreur.

Sir Humphrey Challoner s'était levé, prêt à partir.

— Voulez-vous, oui ou non, vous occuper de ces lettres, Mittachip ? dit-il. J'ai besoin qu'elles soient à l'abri, hors de toute inquisition de Lady Patience ou de ce Beau Dandy. J'avais pensé les mettre chez vous. Si vous trouvez un moyen pour les prendre, là où elles sont, et les cacher en votre maison, je vous donnerai deux cents guinées. Mais, si je dois aller les chercher moi-même, c'est-à-dire courir le risque, presque certain, d'en être dépouillé, car je suis évidemment très surveillé, n'attendez rien de moi, car je ne vous donnerai pas même un shilling. Réfléchissez ! Moi, je vais rejoindre le squire et essayer de faire arrêter, avant la fin du jour, ce damné brigand.

(A suivre).

Voilà enfin un nouveau Magasin de Meubles de luxe à visiter sans aucun engagement. - Venez vous rendre compte des avantages réels qui vous sont offerts. Prix et marchandises vous convaincront à l'achat.

Chambres à coucher depuis fr. **610.—** à fr. **2,000.—**

R. PIANCA Ebénisterie et Ameublement de la Fleur-de-Lys, Grande-Rue 1 Le Locle

Spécialité de Réparation et Polissage de Meubles. — Literie complète et tous Travaux de Tapissier 6273

EXPERTISE de deux autorités en qualité de chimistes alimentaires sur le Kunzlé VIRGO

Les soussignés déclarent avoir expertisé le produit „Virgo", surrogat de café fabriqué par les Usines de produits aliment. S. A., à Olten. Préparé avec des substances végétales de premier choix, le produit „Virgo" est caractérisé — au point de vue chimique — par une très faible minéralisation, cependant riche en phosphates solubles, une grande quantité d'hydrates de carbone et une très forte proportion des matières protéynes (albumine).

Le produit „Virgo" fournit une boisson saine, très aromatique, d'une saveur très agréable, appréciée par toutes les personnes dyspeptiques, nerveuses ou surmenées cérébralement. P2000n 6645

Genève, le 24 janvier 1925. **Prof. Dr L. Demolis** Chimiste-Expert.

Zurich, le 10 octobre 1924. **Dr Lahrmann** Chimiste alimentaire.

„Virgo", surrogat de café-mélange moka, fr. 1.40 le 1/2 kg. — „Sykos", chicorée caramélisée de figues, fr. 0.50 le paq. de 1/2 de kg. En vente dans tous les bons mag. Fabrication: „Nago", Usines de prod. aliment. S. A., OLTEN

Cercle Ouvrier - Le Locle

Les 6653

JOUEURS DE BILLARD

sont priés de se rencontrer au Cercle vendredi 29 mai, à 20 heures

ORDRE DU JOUR

Communication du Comité

Au Select

Hôtel-de-Ville 16 LE LOCLE

Melles STEVAUX 6652

Tabliers enveloppants pour Dames, à fr. **5.40**

Confections pour Dames

blouses - robes - jaquettes - manteaux

PRIX TRÈS AVANTAGEUX

Grand choix de bas et chaussettes. Lingerie. Articles pour trousseaux, combinaisons jersey soie. Satin pour coussins, toutes teintes à fr. **3.90.**

Visiteur-Vérificateur

Maison américaine demande pour son bureau suisse un

Horloger complet

bien au courant de la petite pièce ancre, pour la vérification des montres avant leur expédition.

Place d'avenir pour personne capable.

Ecrire sous chiffre 6663, au bur. de *La Sentinelle*.

Employé

Jeune homme, ayant une bonne préparation pour la correspondance, bon calculateur, etc., serait engagé par bureau de la ville.

Offres avec références et prétentions sous chiffre 6645, au bureau de *La Sentinelle*.

Décottages

posages de cadrans, emboîtages seraient sortis à domicile à

horlogers

qualifiés. — S'adresser chez MM. Degoumois & Co, Aurore 11, La Chaux-de-Fonds. Pressant. 6621

Acheveurs d'échappements

pour grandes pièces soignées et pour petites pièces soignées, sont demandés par fabr. **Auréole**, Paix 133. 6646

Jeune fille

est demandée pour travaux d'émaillage. — S'adresser Bijouterie-Email, rue du Parc 94. 6602

Pourquoi se priver

du livre si connu et si précieux *L'Hygiène Intime* quand il est envoyé gratuitement et sur simple demande à l'**Institut Hygie S. A.**, No 22, à Genève.

(Joindre Fr. 0.20 en timbres-poste pour les frais de port.) 3620

Apprentie tailleuse est demandée chez Mlle J. Schmutz, tailleuse, rue du Temple-Allemand 105. Téléphone 19.15 6662

OUTILS ARATOIRES

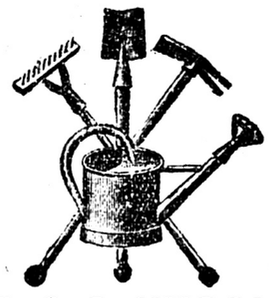

6618

M. & G. NUSSLÉ

La Chaux-de-Fonds

5% S. E. N. & J. 5%

UNION INSTRUMENTALE

Fanfare Ouvrière

St-Imier

Les membres protecteurs sont avisés que les perceptions se feront ces prochains jours et nous les prions de faire bon accueil au dizenier.

6657 **Le Comité.**

POTAGERS à gaz „VOGA" 6639

M. & G. NUSSLÉ, La Chaux-de-Fonds

CHARLOT et LE KID 6661

reçoivent

Rue Léopold-Robert 68

Chemises

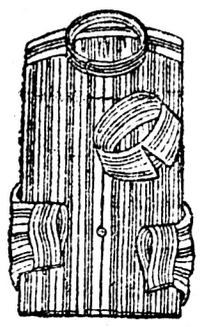

Piqué
Cretonne
Zéphir
Popeline
Poreuses

Le plus grand et plus beau choix 6641

à des prix très avantageux

ADLER

La Chaux-de-Fonds

Rue Léopold-Robert 51

Moquette

Crin noir et blanc

Edredon - Plumes

Coutil matelas

Ressorts - Crin végétal

GROS ET DÉTAIL

Conditions spéciales pr tapissiers et revendeurs 6664

C. BEYELER Fils

Ameublement

Industrie 1 - Téléph. 21.46

Maison fondée en 1896

DEMANDEZ LES

Cafés Grillés 6608

de la

Rôtisserie

J. WEBER

FRITZ COURVOISIER 4

Succurs.: Léop.-Robert 25

JH 700 St 5333

Libre-Pensée

Le Comité jurassien informe tous ses membres ainsi que tous les membres dissidents de la contrée jurassienne et neuchâteloise que le **Congrès annuel romand se tiendra à Neuchâtel, à la Maison du Peuple, le dimanche de Pentecôte 31 mai, à 10 heures et demie du matin.**

Nous comptons sur une forte participation de tous les amis.

6656 **Le Comité jurassien.**

Modes

BAISSE DES PRIX

Voyez les Etalages AU PANIER FLEURI 6650

Bulletin météorologique des C.F.F.

du 27 mai 1925 (7 h. du matin)

Altit. en m.	Stations	Temp. centig.	Temps	Vent
280	Bâle	9	Qq. nuages	Bise
543	Berne	9	»	Calme
587	Coire	10	Couvert	»
1543	Davos	4	»	»
632	Fribourg	7	»	»
394	Genève	12	Qq. nuages	»
475	Glaris	10	»	»
1109	Gœschenen	7	Couvert	»
566	Interlaken	11	Très beau	»
995	La Chaux-de-Fds	6	Qq. nuages	»
450	Lausanne	11	Couvert	»
208	Locarno	14	Très beau	»
276	Lugano	11	»	»
439	Lucerne	11	»	»
398	Montreux	10	»	»
482	Neuchâtel	10	Qq. nuages	»
505	Ragatz	10	Couvert	»
673	Saint-Gall	11	Qq. nuages	»
1856	Saint-Moritz	4	Couvert	»
407	Schaffhouse	11	Qq. nuages	V. d'ouest
537	Sierre	10	Très beau	Calme
562	Thoune	11	»	»
389	Vevey	11	»	»
1609	Zermatt	6	Qq. nuages	»
410	Zurich	11	Couvert	»

Les changes du jour

(Les chiffres entre parenthèses indiquent les changes de la veille.)

	Demande		Offre	
PARIS	26.05	(26.35)	26.35	(26.65)
ALLEMAGNE (le Rentenmark)	122.90	(122.90)	123.25	(123.25)
LONDRES	25.10	(25.10)	25.14	(25.14)
ITALIE	20.50	(20.70)	20.70	(20.90)
BELGIQUE	25.55	(25.70)	25.85	(25.95)
VIENNE (le million de couronnes)	72.50	(72.50)	73.10	(73.10)
PRAGUE	15.25	(15.25)	15.40	(15.40)
HOLLANDE	207.50	(207.60)	208.—	(208.10)
MADRID	74.90	(75.—)	75.40	(75.50)
NEW-YORK :				
Câble	5.16	(5.165)	5.18	(5.18)
Chèque	5.15	(5.155)	5.18	(5.18)

AUX OCCASIONS

ST-IMIER 4, Dr-Schwab, 4 ST-IMIER

A. MATTHEY, représentant

SANDALES cuir 6655

SANDALES semelles caoutchouc

ESPADRILLES ficelle

Grand choix **Voyez notre vitrine**

VIENT D'ARRIVER

Grand choix de

Robes fillettes

toile de soie grandeur 85 à 115 cm. Fr. **16.90**

Robes taffetas

crêpe de Chine haute mode grandeur 85 à 115 cm. Fr. **29.50**

6560 MADAME

Marguerite WEILL

La Chaux-de-Fonds

Rue Léopold-Robert 26

2me étage - Téléph. 11.75

A vendre

tout de suite, bon marché,

perches, fourrons, planches, plateaux, enformages, poutres, matériel divers, bois à brûler, etc.

S'adresser à M. **H. Danchaud**, entrepreneur, rue Jacob-Brandt 86, Téléph. 6.38. P30200C 6626

A vendre 2 beaux tableaux à l'huile, bas prix, occasion unique. — S'adresser rue Léopold-Robert 57, 3me étage, à gauche. 6606

Chambre meublée, bien exposée au soleil, est à louer à Monsieur travaillant dehors.— S'adresser chez Mme Nobs, Léopold-Robert 112. 6596

Cycles JUNOD

Commerce 93

Etat civil du Locle

du 26 mai 1925

Promesses de mariage. — Pfister, Frédéric-Louis, négociant, Neuchâtelois, et Knecht, Bertha-Irma, modiste, Zurichoise. — Racine, César-Etienne, fabricant d'horlogerie, et Jacot-Descombes, Esther, sans profession, les deux Neuchâtelois.

Etat civil de La Chaux-de-Fonds

du 26 mai 1925

Naissances. — Etter, Charles-André, fils de Charles-Emile, horloger, et de Blanche-Marguerite née Dubois, Fribourgeois. — Heyraud, Eliette-Constance, fille de César, horloger, et de Thérèse-Odile née Stoll, Française. — Thiébaud, Yvonne-Marguerite, fille de Charles-Edmond, manœuvre, et de Marie-Henriette Amez-Droz née Pittet, Neuchâtse. — Treuthardt, Georges-Henri, fils de Louis-Frédéric, agricult., et de Emilia-Cécile née Gattolliat, Neuchâtelois et Bernois.

Promesses de mariage. — Schlotthauber, Willy-Georges-Eduard, négociant, Neuchâtelois, et Hemmerling née Passlack, Louise-Anna, Prussienne.

Le Comité du **„Lierre"**, société philanthropique de dames, a le pénible devoir d'informer ses membres, du décès de

Madame Fanny CROISIER

membre de la société.

6647 **Le Comité.**

A la Conférence du Travail

(De notre correspondant de Genève)

Les mandats des délégués sont validés

Le groupe ouvrier proteste et vote unanimement contre la présence de M. Rossoni, représentant italien des corporations fascistes

La Conférence a tenu une séance plénière hier matin, sous la présidence de M. Tzaut, délégué patronal suisse. Elle a exprimé sa sympathie à la délégation japonaise à l'occasion du malheur qui vient de frapper à nouveau le Japon. Après avoir validé la plupart des mandats des délégués, l'assemblée s'est trouvée en présence d'un rapport de majorité et d'un rapport de minorité en ce qui concerne le mandat du délégué des corporations fascistes. Dans la commission de vérification des pouvoirs, les deux représentants des gouvernements et des patrons se sont prononcés pour l'admission ; le délégué des ouvriers, Jouhaux, s'est prononcé contre. C'est M. Mertens, délégué ouvrier belge, qui a ouvert le débat en ces termes formels :

« Le groupe ouvrier, jugeant en toute conscience et en toute liberté, a décidé à l'unanimité qu'il n'y avait pas lieu, pour lui, de modifier l'attitude qu'il a prise les années précédentes. Le groupe ouvrier vote donc contre la validation de M. Rossoni. »

A l'unanimité, cela voulait dire que M. Rossoni n'avait pas à compter sur l'appui ni sur l'indulgence des délégués des syndicats ouvriers chrétiens, et moins encore sur la sympathie des autres représentants des travailleurs.

M. Serrarens, délégué des ouvriers chrétiens sociaux, s'est en effet associé aux paroles de M. Mertens. M. Poulton, délégué ouvrier de Grande-Bretagne, a combattu la validation de M. Rossoni au nom de la liberté et du droit d'association.

La thèse du gouvernement italien

M. de Michelis l'a exposée dans une brève intervention, dans laquelle il s'est efforcé de convaincre l'assemblée que son gouvernement avait agi conformément aux stipulations du Traité de Paix :

« Le gouvernement italien, a-t-il dit, a observé strictement l'article 389 du Traité de Versailles. Il s'est adressé aux organisations professionnelles les plus importantes ; il est certain que l'organisation ouvrière nationale groupe un nombre d'adhérents supérieur à celui des autres organisations. Le délégué ouvrier a été choisi dans l'organisation qui est certainement la plus représentative. »

Visiblement, M. de Michelis n'a pas cherché à produire des effets de tribune, ni à déployer les couleurs fascistes devant la Conférence. C'est M. Rossoni qui revendique ce premier rôle, après que son collègue gouvernemental a déblayé le terrain.

Que dit M. Rossoni ?

Il ne dit pas qu'il est un ancien révolutionnaire passé au nationalisme le plus farouche. Il ne dit pas qu'il prêcha jadis la lutte des classes. Il dit que la liberté est une question de force ; que les plus forts imposent leur loi aux faibles. Tout comme les bolchéviks de Russie, il considère que la raison d'Etat surpasse toutes les autres et que l'organisation des travailleurs doit se plier aux nécessités politiques de l'Etat.

Il ne dit pas que c'est par la violence que les fascistes ont imposé leurs méthodes d'organisation à l'Italie ouvrière. Il se lance dans d'étranges considérations en citant Karl Marx et Jésus qui n'avaient rien à faire dans ce débat. Pour lui, les ouvriers ne doivent plus se grouper internationalement ; le Bureau international du Travail, la Société des Nations doivent leur suffire. Comme si le B. I. T. et la S. d. N. n'étaient pas appelés à se développer en raison même du développement de tous les groupes associés internationalement en dehors des gouvernements. Comme si le Bureau international du Travail ne trouvait pas son point d'appui le plus solide dans la Fédération syndicale internationale.

La vérité — telle qu'elle ressort de ce discours — c'est que M. Rossoni procède d'un mouvement qui n'a d'équivalence que dans les autres formes de dictature, rouges ou blanches. Ses manifestations politiques à la tribune ne sont pas parvenues à nous convaincre du contraire.

Ce qu'a répondu Jouhaux

Sans se dissimuler que la majorité de l'assemblée validerait le mandat du délégué ouvrier fasciste, le secrétaire de la C. G. T. française n'en a pas moins posé la question sur le terrain précis des faits. Et nous pouvons dire que, sur ce terrain, sa démonstration a été victorieuse.

« La majorité, a-t-il ajouté, votera la validation pour des raisons de convenances diplomatiques, et je suis convaincu cependant que, dans son for intérieur, elle pense unanimement comme le groupe ouvrier. »

Mais ce qu'il nous plaît de citer de ce discours courageux, c'est la noble définition que Jouhaux a donnée de la liberté :

« Nous sommes pour la liberté, la liberté complète. Nous sommes pour la liberté, parce qu'il n'est pas de progrès social en dehors de la liberté. Nous sommes pour la liberté, parce que pour nous, être libres même misérablement, vaut mieux que d'être esclaves dans une cage dorée. Nous sommes pour la liberté, parce que nous allons vers l'avenir, parce que nous allons vers cette société des peuples dont vous avez parlé, qui n'est pas faite de nationalités opposées les unes aux autres, mais de solidarité internationale, de solidarité humaine. Nous sommes pour la liberté ; c'est pour cela que nous avons entendu le cri douloureux venir de nos frères italiens. C'est parce que nous sommes pour la liberté, qu'aujourd'hui nous parlons en leur nom, sûrs que demain, ceux que nous défendons aujourd'hui auront repris leur place dans le mouvement ouvrier italien. Nous défendons la liberté, parce que nous estimons la liberté comme une chose indispensable au sein de cette conférence, parce qu'elle est inscrite dans la partie XIII du traité de paix, parce que cette partie XIII a voulu, et parce que les auteurs de la partie XIII ont voulu que la liberté complète d'expression soit à la base même de nos discussions, que chaque groupe ait le droit de se déterminer lui-même en pleine liberté comme en pleine conscience. »

Le vote par appel nominal a donné les résultats suivants : Pour la validation, 66 voix. Contre, 31 voix. Il y a eu environ 35 abstentions.

Les commissions ont continué à fonctionner l'après-midi. Séance aujourd'hui à 10 h. 30.

INFORMATIONS

Un crime à Paris

Le trésorier de l'« Action française » est assassiné par une femme à la gare Saint-Lazare

LE DRAME

PARIS, 26. — Havas. — M. Berger, âgé de 39 ans, trésorier de l'« Action Française », a été victime d'un attentat en descendant les marches du métro de la gare Saint-Lazare. Un inconnu lui a tiré un coup de revolver qui lui a traversé la tête. Le blessé a été transporté à l'hôpital Beaujon et son état a été jugé désespéré. La police judiciaire et le Parquet ont ouvert une enquête.

Premiers détails

PARIS, 26. — Havas. — Voici les premiers détails sur l'attentat dont a été victime M. Berger, trésorier de l'« Action Française » : Vers 12 heures 15, au moment de la plus grande affluence, les milliers de personnes qui s'engouffraient dans le métro du nord-sud à la gare Saint-Lazare furent profondément émues par le bruit d'une détonation. Les employés de service et les agents de gares se précipitèrent immédiatement vers un homme gisant sur les marches, la figure en sang. Dès le début, le public crut à un suicide. On releva le blessé qui fut transporté dans un état très grave à l'hôpital Beaujon. Avant d'être relevé, il eut le temps de prononcer ces simples mots : « Ce n'est pas moi. » Des employés lavèrent l'emplacement où était tombé le blessé, ce qui rend difficile les constatations judiciaires. Les témoignages sont contradictoires. Certaines personnes prétendent avoir vu M. Berger se tirer un coup de revolver. D'autres affirment qu'il serait tombé sans proférer un cri et sans faire un geste.

L'affolement fut un peu général et la bousculade fut encore plus violente. Elle était d'ailleurs à la fois instinctive de la part de ceux que le coup de feu surprenait, raisonnée de la part de celui qui l'avait donné.

Ce moment de stupeur passé, on fit cercle autour d'un malheureux tombé à la renverse en bas de l'escalier, les jambes s'agitant sur les dernières marches. C'était un homme de mise ordinaire, le gilet barré d'une chaîne de montre en or. De la figure, couverte de sang, on ne voyait guère que le collier de barbe. L'homme, l'inconnu, le chapeau de feutre et la canne près de lui, semblait faire des efforts désespérés pour se mettre sur pied.

Un employé du nord-sud, M. Sionger, a affirmé qu'une personne, en passant au portillon, et se trouvant à ce moment près de M. Berger, aurait prononcé ces paroles : Je l'ai échappé belle. M. Berger était âgé de 35 ans, et était employé depuis trois ans à l'« Action Française ». Il était marié, père de deux enfants et en attend un troisième.

Au journal « L'Action Française », on déclare que rien ne peut faire supposer que M. Berger ait pu avoir l'intention de se suicider et qu'il a été sans doute victime d'une vengeance politique.

Arrestation de la meurtrière

PARIS, 27. — Havas. — A l'hôpital Beaujon, où M. Berger a été transféré après l'attentat dont il a été victime, on annonce qu'il est décédé mardi à 18 heures.

PARIS, 27. — Havas. — L'assassin de M. Berger, le trésorier de l'« Action Française », une femme, s'est constitué prisonnier mardi soir, vers 18 h. 30, dans les locaux de la police judiciaire. C'est une nommée Marie Bonnefoy, originaire de Thidleres (Puy-du-Dôme).

C'est une folle !

PARIS, 27. — Havas. — Marie Bonnefoy, la meurtrière de M. Berger, a déclaré au juge d'instruction qu'elle avait conçu l'idée de commettre son acte parce qu'elle en voulait aux dirigeants de l'« Action Française », à qui elle avait écrit pour leur signaler que des espions opéraient sur la Côte d'Azur. Cette déclaration montre que cette femme, d'ailleurs excitée, doit être en proie à la folie de la persécution.

Un foudre de guerre

Primo de Rivera annonce son départ pour le Maroc

MADRID, 27. — Havas. — Le général Primo de Rivera partira vendredi pour Castillo, Valence et Alicante. Il s'embarquera ensuite pour le Maroc. Le général a déclaré que tout ce qu'on a dit à propos d'un accord éventuel entre la France et l'Espagne, au sujet du Maroc, est pure fantaisie. M. Malvy est venu étudier une solution, mais les pourparlers ont seulement à peine commencé. Il a ajouté qu'il croit qu'ils pourront donner un bon résultat.

PARIS, 27. — Havas. — Renaudel a l'intention de proposer à la Commission de l'armée de la Chambre, lors de sa prochaine réunion vendredi, l'envoi d'une délégation dans la zone d'opération du Maroc pour y exercer le droit de contrôle de la commission, ainsi qu'il en fut pendant la guerre de 1914 à 1918.

Réd. — M. Painlevé et M. Briand ont reçu hier une délégation des groupes de gauche, composée de MM. Malvy, Renaudel, Paul Boncour, Candace, Loucheur, Paul Morel. Après explications du gouvernement, les délégués ont décidé de proposer à leurs groupes un ordre du jour approuvant la politique marocaine. Les nouvelles de Rabat et de Fez signalent le renforcement des postes de Bibane et de Taouaat. Le reste des postes de l'Ouergha est abandonné. Près de Bibane, des combats d'une grande violence ont eu lieu et ont donné lieu à ce que le communiqué officiel appelle « l'intervention massive de l'aviation et de l'artillerie ». Il doit y avoir eu un terrible massacre. Le communiqué annonce des pertes sévères pour les Marocains.

Une tragédie à Stuttgart

Une mère de dix enfants ensevelie vivante

STUTTGART, 27. — Wolff. — **Au cours de la construction d'une route à Oberrieden, une masse de terre et de pierres s'est détachée, ensevelissant un certain nombre d'ouvriers. Deux femmes dont une mère de dix enfants ont été tuées, deux personnes grièvement blessées et un certain nombre légèrement blessées.**

Le toit d'un château s'effondre

Deux classes d'écoliers sont ensevelies sous les décombres

BADE-TURCKHEIM, 27. — Wolff. — *Mardi après-midi, un grave accident s'est produit à la Domturm, près de Bade-Turckheim. Deux classes de garçons de Frankenthal visitaient la tour, lorsque la toiture du deuxième étage s'effondra. La plus grande partie des élèves furent ensevelis sous les décombres. Jusqu'à présent, neuf d'entre eux sont grièvement atteints et un grand nombre sont légèrement blessés.*

LE RAID D'AMUNDSEN

L'Amérique ira au secours des explorateurs polaires

WASHINGTON, 27. — Havas. — La proposition mise en avant par certains journaux américains, d'envoyer le dirigeable « Shenadoah » ou le « Los Angeles » à la recherche d'Amundsen, n'a pas même été discutée par le Cabinet. Le secrétaire de la marine a exprimé l'avis qu'il serait absurde d'envoyer un dirigeable au hasard dans les solitudes arctiques d'une superficie de plusieurs milliers de kilomètres carrés pour découvrir les six hommes dont on est sans nouvelles. On a discuté plusieurs plans pour porter secours à Amundsen, mais rien n'a encore été décidé. On n'a pas perdu tout espoir de recevoir de ses nouvelles. Le président Coolidge s'est déclaré en faveur de l'organisation par le gouvernement américain de mesures en vue de porter secours à l'expédition Amundsen. Toutefois, le président n'est par certain que la situation en soit arrivée à un point que l'aide des Etats-Unis soit justifiée.

D'autre part, on vient de recevoir à Londres un télégramme expédié par le capitaine du « Fram », vaisseau affrété par Amundsen, disant : « Selon toutes probabilités, Amundsen et ses compagnons rallieront le navire aujourd'hui à l'endroit qui avait été fixé. Le vaisseau s'est avancé jusqu'à la limite des glaces polaires. »

OSLO, 27. — Wolff. — On ne possède aucune information sur l'expédition Amundsen. D'après un télégramme parvenu à la « Gazette de Navigation », les conditions atmosphériques dans la région de Kingsbay se sont améliorées. Le même journal publie un télégramme de New-York annonçant que la sœur d'un des membres de l'expédition, M. Elthworth, a déclaré qu'avant le départ son frère lui avait recommandé de n'avoir aucune crainte sur son sort avant l'automne 1926, époque du retour possible de l'expédition par l'Alaska.

LA SERIE NOIRE

MOUKDEN, 27. — Wolff. — Les journaux apprennent qu'une grande explosion a détruit l'arsenal militaire de Moukden. Tous les bâtiments se trouvant dans un rayon d'un kilomètre ont été détruits et 300 personnes environ ont été tuées.

LONDRES, 27. — Le ministère de l'aéronautique annonce qu'un caporal s'est tué hier en faisant une expérience de descente en parachute.

GREVENBROICH, 26. — Wolff. — Une automobile dans laquelle se trouvaient quatre fabricants anglais se rendant de Reydt à Cologne est entrée en collision sur la route avec une autre automobile. La première fut mise en miettes, les quatre occupants subirent de graves blessures, tandis que le chauffeur ne fut que légèrement blessé.

COLOGNE, 26. — Wolff. — Sur la ligne Walheim-Kalterherberg, une locomotive et un train de marchandises ont déraillé. Le conducteur de la locomotive a été tué et le chauffeur blessé. Jusqu'à ce matin, le trafic sur la ligne d'Aix-la-Chapelle était interrompu et n'a été rétabli que sur une seule voie.

BERLIN, 26. — Wolff. — On mande de Breslau au « Lokalanzeiger » qu'un autobus a fait tomber un échafaudage haut de quatre étages. Trois ouvriers ont été tués, deux autres ont été grièvement blessés et ont été transportés à l'hôpital.

HORRIBLE TROUVAILLE

BOIZENBURG, 27. — Hier en vidant un étang, on a trouvé les cadavres de la femme et des deux enfants, âgés de cinq ans et de quelques mois, d'un faucheur qui n'a pas encore été arrêté jusqu'à présent.

La Suède réduit son armée

STOCKHOLM, 27. — Après les débats qui durèrent trois jours, le Ryksdag a adopté le projet relatif à la défense nationale. Ce projet est identique à celui présenté par le gouvernement socialiste.

A la première Chambre, le projet de la commission a été adopté par 85 voix contre 60 et à la deuxième Chambre, par 133 voix contre 86.

D'après la décision prise par le Ryksdag au sujet de l'organisation militaire, les dépenses militaires totales s'élèveront à 127 millions de couronnes, soit 31 millions de moins que maintenant. Le projet gouvernemental prévoyait au début 105 millions de dépenses. Les effectifs de l'armée seront réduits de 6 à 4 divisions et le nombre des régiments d'infanterie de 38 à 20. En ce qui concerne la marine, les deux Chambres ont ratifié les décisions de l'ancien gouvernement, d'après lesquelles 24 millions sont prévus pour les nouvelles constructions de 1924 à 1929. La durée du service dans la marine et dans l'armée est réduite.

LE ROMAN D'UN ACROBATE

Une terrible chute sur la scène d'un cinéma lui fait retrouver... sa famille

PARIS, 27. — Sp. — Les journaux ont raconté l'accident survenu la semaine passée à un jeune trapéziste de 25 ans, nommé Victor Buhour.

A 10 mètres au-dessus du sol, Buhour, suspendu au trapèze par les jarrets, tenait dans ses dents serrées un crochet auquel était suspendue sa partenaire, qui se livrait à de gracieuses évolutions. Soudain, soit qu'il fût fatigué, soit qu'il eût mal saisi avec ses dents le crochet, Buhour, comprenant qu'il allait lâcher prise, essaya de réclamer la corde de descente. Mais il ne pouvait desserrer les dents et les sons sortaient indistincts de sa gorge. Personne ne comprit qu'il réclamait la corde de secours accrochée auprès des agrès. Alors, le malheureux ouvrit la bouche. Sa compagne tomba sur le plancher de la scène, cependant que l'acrobate, déséquilibré par cette chute, lâchait aussi son trapèze et s'écrasait également sur le plateau. Ce fut dans la salle un terrible moment. Des femmes crièrent d'effroi, puis s'évanouirent. Des enfants hurlèrent.

Buhour a raconté son accident. Par suite d'un effort, ses dents, qui soutenaient le trapèze auquel était suspendue son amie, se brisèrent. L'acrobate fut assez grièvement blessé et conduit à l'hôpital. Son état est aujourd'hui très satisfaisant.

Or, la mère du jeune acrobate, remariée, croyait son fils décédé. L'enfant avait été placé par son premier mari dont elle s'était divorcée, en 1908. La mère avait voulu prendre des nouvelles du petit, il y a bien des années et on lui avait renvoyé sa lettre avec la mention : décédés. En réalité, c'était seulement son premier mari qui avait passé de vie à trépas. L'enfant vivait encore, mais la mère l'ignorait. C'est à la lecture des journaux annonçant l'accident du trapéziste que la mère vient d'apprendre, dix-sept ans après, que son jeune fils est vivant. Ainsi, l'accident du trapèze se termine en un vrai, en un joyeux roman. Toute une famille est dans l'allégresse !

CONFÉDÉRATION

La réorganisation administrative à Genève

Dans une séance extraordinaire tenue mardi après-midi, le Conseil d'Etat de Genève a adopté à l'unanimité le projet de loi constitutionnelle relative à la réorganisation administrative. En voici les grandes lignes : Pour arriver à la concomitance des élections du corps législatif et du corps exécutif, la législature du Grand Conseil actuel serait prolongée d'un an, les incompatibilités seraient abrogées et le collège électoral unique serait introduit à la place des trois collèges actuels.

En ce qui concerne l'organisation municipale, les communes suburbaines, y compris la ville de Carouge, fusionneraient avec la ville de Genève. Le service du feu de toutes les communes rurales et suburbaines serait fondu en un organisme unique avec celui de la ville. Une loi organique suivra à brève échéance.

Une désespérée

Une demoiselle, nommée Alice Hugin, employée à la pharmacie Münch à Berne et domiciliée à la rue de Morat 20, a été trouvée mardi peu avant midi par la maîtresse de logement, asphyxiée dans sa chambre. C'est au moyen du gaz que la malheureuse s'est donné la mort. Elle avait laissé sur sa table une lettre de quatre pages où elle expose tous ses déboires, et surtout la crainte qu'elle avait d'être obligée de se rendre à Bâle pour y subir une grave opération. La pauvre fille avait eu soin la veille de payer encore le loyer de sa chambre à sa maîtresse de logement. Après les formalités légales, le corps a été conduit à la morgue et les parents, qui habitent Olten, ont été avisés. — Resp.

ÇA SENT LE PETROLE !

Notre correspondant de Porrentruy nous écrit :

« La Sentinelle » a signalé la découverte, en creusant les fondations d'une maison « sous l'Eglise », de chaussées superposées ; les ouvriers occupés à ce travail déclarent que la plus profonde était recouverte d'un enduit dont ils n'ont pu reconnaître la nature. A ce même endroit, le terrain vaseux était recouvert de matière grasse, dégageant une forte odeur de pétrole. Serions-nous sur un terrain pétrolifère ? Les personnes compétentes ont-elles été avisées ?

Une grande salle à Lausanne

Le Conseil communal de Lausanne a autorisé la Municipalité à effectuer à Montbenon la construction d'une grande salle de 1400 places, selon les plans de l'architecte Meyer, à la condition que soit souscrit par le public, avant le 30 juin 1927, un emprunt de 150,000 francs. Sitôt cette condition remplie, un crédit de 965,000 francs sera accordé pour la construction de la grande salle.

2me Feuille

La Sentinelle

N° 120 — 41me Année
Mercredi 27 Mai 1925

VARIÉTÉ

Le credo du grand'père dédié à son petit-fils

I

Lorsque tu seras en âge de voler de tes propres ailes, lorsque tu ne sentiras plus posés sur toi les regards vigilants de tes parents et que tu n'auras plus besoin de voix te mettant en garde contre les chutes, prêtes à blesser tes genoux ou tes mains, ton grand-père ne sera plus à tes côtés !

Comme tu vas le faire, il a pris, lui aussi, en son temps son essor dans le monde, parmi les hommes bons et mauvais ; bientôt il veut cesser de vivre et fermer ses yeux fatigués aux beautés et aux laideurs de l'existence.

C'est pour te détourner de ces laideurs et t'attacher à ces beautés que j'écris et te dédie ces lignes avec l'espoir que tu les reliras quand une chute prochaine menacera, non pas tes mains ou tes genoux, mais ton cœur troublé, et risquera peut-être de faire pencher ton front sous les regrets ou la honte.

Ce n'est pas un discours que je prépare pour te mettre en garde contre les erreurs de la jeunesse et contre les pièges qui peuvent l'assaillir, mais un simple résumé de mes propres expériences, pressenties déjà par l'enseignement et l'exemple de mon père que j'ai vu marcher, sans jamais fléchir, dans le chemin de l'honneur et de la vérité.

Mon cher petit-fils, crois-le bien, ce chemin est le seul dont un homme puisse dire : « C'est le chemin du bonheur ! »

Ce chemin est large, propre, net ! et la lumière l'inonde de ses clartés. — Il ne blesse pas les pieds ; les cœurs ne s'y sentent jamais humiliés et confus ; et si les fronts s'y couvrent de sueur, c'est parce qu'on y travaille ! mais personne n'ignore que le travail est une source de contentement, d'espérance, de sécurité ; mieux encore : de liberté.

II

Te sentant devenu un homme, ce sera pour toi le temps de songer à l'itinéraire de ton voyage en ce monde. Pour ne jamais manquer à tes devoirs envers tes semblables et envers toi-même, je te recommande, mon cher petit-fils, d'établir toi-même un code des lois sous lesquelles tu sera décidé à vivre. Ces lois se trouvent dans trois chapitres de l'un des Evangiles : tu les connais ; fais-en un relevé complet qui sera la règle de ta vie.

Ne crois pas que je te donne ici ce qui s'appelle une leçon de religion, tandis que je me borne à t'indiquer le credo infaillible qui prescrit la bonté et la justice réciproque entre les hommes.

La religion ne s'acquiert pas ; elle n'est pas le fruit d'un enseignement, mais la fleur divine qui germe et s'épanouit dans les cœurs.

Chacun porte en soi cette pensée d'une manière spéciale. — Toi, mon cher petit-fils, devenu un homme, tu ne pourras manquer de posséder l'Idéal auquel tu t'attacheras et resteras fidèle pour le repos de ta conscience et pour la sécurité de ceux qui te seront attachés et attendront tout de toi et de ta manière de vivre.

Les lois que je te recommande pour guide de ta vie sont celles de Jésus de Nazareth qui ont survécu aux ans et aux siècles. Depuis bientôt deux mille ans, le « Sermon sur la Montagne » a été et est encore le modèle unique et parfait de ce que les hommes se doivent mutuellement. Les uns appellent Jésus-Christ, le fils de Dieu ; les autres le citent comme le plus grand des sages ayant vécu sur la terre ; mais tous, croyants et incrédules, respectent et exaltent son enseignement, sachant que si ses préceptes étaient mis en pratique, l'envie, l'égoïsme, les divisions, les guerres et le mal sous toutes ses faces seraient bannis d'entre les hommes.

III

Mon cher petit-fils, quand la voix de ton grand-père sera éteinte pour toujours, ouvre encore ton cœur, prête encore l'oreille à cette voix qui t'a dit : « Attache-toi aux paroles du « Sermon sur la Montagne » ; selon elles, dirige chacune de tes actions : Fais d'elles ton but, ton conseiller, ton Idéal. Et jamais tu ne verras couler des larmes dues à tes fautes, à la violation de tes devoirs d'homme.

Faire aux autres ce que nous aimerions qui nous soit fait ; protéger et aider les faibles et les humbles, c'est aller vers le terme de la vie sans frayeur ni remords. — N'oublie jamais le « Sermon sur la Montagne ». En souvenir de ton grand-père et par amour de la Bonté et de la Justice, fais-en, je te le répète encore, le code sacré selon lequel tu accompliras ta tâche dans le monde.

IV

Au cours de ta vie d'homme, tu entendras souvent certains de tes semblables se vanter d'avoir accompli des faits qui prouvent leur manque de dignité et de respect pour ceux qui les écoutent. S'ils vivent dans le célibat, ils ne se feront aucun scrupule, même en présence de jeunes gens, de dévoiler leurs exploits aventureux. S'ils sont mariés, ils se glorifieront entre eux d'avoir foulé à leurs pieds les liens qu'ils ont contractés, ils riront des lois du mariage et se placeront, eux, des hommes pourvus d'intelligence, au-dessous des animaux qui ont pour seules lois, celles de la Nature.

Ton grand-père classe ces hommes « au-dessous des animaux » et tu reconnaîtras qu'il est dans le vrai en étudiant si peu que ce soit les mœurs de la plus grande partie des bêtes. En le faisant, tu apprendras que le lion, roi des animaux, a une seule compagne et ne se joindra à aucune autre aussi longtemps que celle qu'il a choisie sera vivante.

Il défend sa tanière contre les dangers qui peuvent la menacer ; aucune créature étrangère n'oserait y pénétrer ; et, lui-même, ne se permettrait pas de s'introduire dans la demeure d'un autre couple de lions.

Tout près de toi, sous tes regards, tu pourras constater le même respect, les mêmes règles d'ordre et d'entente dans les nids dont les hôtes, conduits par la loi immuable de la Nature, ne vivent que pour les nids placés sous la branche choisie. Dans ces nids, on travaille, on s'aime, on chante en menant à bien la couvée précieuse, sans jamais prendre garde à ce qui se passe dans les nids voisins.

V

Tu entendras dire souvent : « Il faut que jeunesse se passe » et rien n'est plus juste. La jeunesse est la saison des rires, des chansons, de la joie, le temps du bonheur dont on garde toute sa vie les frais souvenirs : le tout est de rester dans les limites de ce qu'un jeune homme se doit à lui-même en dignité et en respect et qu'il doit aussi à ses compagnons de plaisirs.

Et c'est ici que je veux te parler du temps où tu songeras à te marier :

Un auteur français, Paul Bourget, a écrit : « Ce qui fait le monde, c'est la femme ; elle y est souveraine : rien ne s'y accomplit sans elle et pour elle. La mère est la grande éducatrice de l'homme : elle lui enseigne les devoirs qui feront le charme de sa vie et lui donneront le bonheur et la sécurité. »

Le plus important de la vie, poursuit le même auteur, est l'amour, l'amour honnête, créant une famille et assurant l'avenir de la société.

Un homme recherchant des plaisirs qu'il doit cacher se trouve, même à ses yeux, blessé dans sa dignité et dans l'estime qu'au fond de lui, il voudrait être en droit d'attendre des autres.

Il n'y a, toujours selon le même auteur, qu'une seule Vérité : n'aimer qu'une femme ; se marier jeune et pur ; pur ! — et avoir des enfants sains et forts.

Tout le reste n'est que sophismes et cache, sous de vulgaires et apparentes joies, tous les désespoirs.

En dehors des unions sincères, profondes, durables, des unions bien ancrées en eau tranquille et pure, il n'y a que banalités décevantes, écœurements, humiliations et regrets de devoir s'avouer à soi-même : « Je ne vis pas en homme, mais en enfant pervers ; puissé-je ne jamais voir mes fils marcher sur mes traces ! »

Ainsi, mon cher petit-fils, ne t'attache qu'à la femme que, librement et selon ton cœur, tu auras choisie pour être l'âme de ta maison que tu voudras honorable.

Les maisons s'élèvent ou s'abaissent selon la valeur morale des femmes placées à leur tête ; elles peuvent en faire prospérer ou péricliter les affaires ; elles tiennent les cœurs dans leurs mains et les moulent sur le modèle des leurs. Leur rôle sacré est d'élever leurs fils, non pour elles, mais pour eux-mêmes et pour les femmes qui remplaceront un jour les mères auprès d'eux.

N'oublie jamais que ton grand-père, au cours de sa longue vie, a vu un jeune homme, un seul, il faut le dire, conduire à la mort, par une suite non interrompues de peines et d'humiliations, la femme digne d'amour et de respect qu'une triste destinée avait placée en ses mains.

Dans la vie conjugale, songe à la pauvre enfant dont ton grand-père a vu les souffrances, le désespoir et la mort ; et souviens-toi, pour t'en faire un préservatif sérieux, de cette parole qu'il a entendue lui-même et concernant le lâche n'ayant de l'homme que le nom et le sexe : « J'ai élevé mon fils pour moi ; je m'en suis fait une fille ! »

C'était la mère, vaniteuse et inconsciente qui parlait, la mère dont le fils se jouait du mariage et creusait une tombe !

(A suivre.)

La mission chinoise

Mardi soir est arrivée à Berne une mission chinoise composée de huit personnes faisant en ce moment un voyage d'études en Europe. Cette mission est dirigée par le général Hsu, ancien gouverneur de Mongolie, connu pour sa grande culture. Cette mission voudrait être renseignée sur l'électrification de nos chemins de fer, sur la construction des routes et des ponts, sur les usines hydrauliques, sur les questions militaires, sur l'industrie horlogère. Elle visitera plusieurs travaux de construction et plusieurs établissements. Elle entendra un exposé sur le droit public en Suisse. Mercredi après-midi, la mission sera reçue par le président de la Confédération. Mercredi soir, le ministre de Chine offrira un dîner et jeudi soir, le Conseil fédéral lui offrira un déjeuner à Munsingen. Samedi, pour prendre congé, le général Hsu offrira un déjeuner à Berne.

s'en éloigner, pensant que j'aurais bientôt fini d'écrire. Puis elle était rentrée dans la gare et était revenue sur le quai. Elle se dirigeait vers le buffet, quand elle aperçut, à travers les vitres éclairées du train, les employés des wagons-lits qui dressaient les couchettes dans un wagon à côté du nôtre. Elle songea tout à coup que son sac de nuit, dans lequel elle avait mis des bijoux, était resté ouvert et elle voulut immédiatement aller le fermer, non point qu'elle mît en doute la probité parfaite de ces honnêtes gens, mais par un geste de prudence tout naturel en voyage. Elle monta donc dans le wagon, se glissa dans le couloir et arriva à la portière du compartiment qu'elle s'était réservé, et dans lequel nous n'étions point entrés depuis notre départ de Paris.

...Elle ouvrit cette portière, et, aussitôt, elle poussa un horrible cri. Or, ce cri ne fut pas entendu, car il n'était resté personne dans le wagon et un train passait dans ce moment, remplissant la gare de la clameur de sa locomotive. Qu'était-il donc arrivé ? Cette chose inouïe, affolante, monstrueuse. Dans le compartiment, la petite porte ouvrant sur le cabinet de toilette était à demi tirée à l'intérieur de ce compartimen. Cette petite porte était ornée d'une glace. Or, dans la glace, Mathilde venait d'apercevoir la figure de Larsan ! Elle se rejeta en arrière, appelant au secours, et fuyant si précipitamment qu'en bondissant hors du wagon, elle tomba à deux genoux sur le quai. Se relevant, elle arrivait enfin au buffet, dans l'état que je vous ai dit.

...Quand elle m'eut dit ces choses, mon premier soin fut de ne pas y croire, d'abord parce que je ne le voulais pas, l'événement étant trop horrible, ensuite parce que j'avais le devoir, sous peine de voir Mathilde redevenir folle, de faire celui qui n'y croyait pas ! Est-ce que Larsan n'était pas mort, et bien mort !... En vérité, je le croyais comme je le lui disais, et il ne faisait point de doute pour moi qu'il n'y avait eu dans tout ceci qu'un effet de glace et d'imagination. Je voulus, naturellement, m'en assurer, et je lui offris d'aller immédiatement avec elle dans son compartiment pour lui prouver qu'elle avait été victime d'une hallucination. Elle s'y opposa, me criant que ni elle, ni moi, ne retournerions jamais dans ce compartiment et que, du reste, elle se refusait à voyager cette nuit ! Elle disait tout cela par petites phrases hachées... elle ne retrouvait pas sa respiration... elle me faisait une peine infinie...

...Plus je lui disais qu'une telle apparition était impossible, plus elle insistait sur sa réalité ! Je lui dis encore qu'elle avait bien peu vu Larsan lors du drame du Glandier, ce qui était vrai, et qu'elle ne connaissait pas assez «cette figure-là» pour être sûre de ne s'être point trouvée en face de l'image de quelqu'un qui lui ressemblait ! Elle me répondit qu'elle se rappelait parfaitement la figure de Larsan, que celle-ci lui était apparue dans deux circonstances telles qu'elle ne l'oublierait jamais, dût-elle vivre cent ans ! Une première fois, lors de l'affaire de la galerie inexplicable, et la seconde dans la minute même où, dans sa chambre, on était venu m'arrêter !

...Et puis, maintenant qu'elle avait appris qui était Larsan, ce n'étaient point seulement les traits du policier qu'elle avait reconnus, mais derrière ceux-là, le type redoutable de l'homme qui n'avait cessé de la poursuivre depuis tant d'années !... Ah ! elle jurait sur sa tête et sur la mienne, qu'elle venait de voir Ballmeyer !... que Ballmeyer était vivant !... vivant dans la glace, avec sa figure rase de Larsan, toute rase, toute rase... et son grand front dénudé !... Elle s'accrochait à moi comme si elle eût redouté une séparation plus terrible encore que les autres !... Elle m'avait entraîné sur le quai... Et puis, tout à coup, elle me quitta, en se mettant la main sur les yeux et elle se jeta dans le bureau du chef de gare... Celui-ci fut aussi effrayé que moi de voir l'état de la malheureuse. Je me disais : «Elle va redevenir folle ! » J'expliquai au chef de gare que ma femme avait eu peur, toute seule dans son compartiment, que je le priais de veiller sur elle pendant que je me rendrais dans le compartiment moi-même pour tâcher de m'expliquer ce qui l'avait effrayée ainsi...

...Alors, mes amis, alors... continua Robert Darzac, je suis sorti du bureau du chef de gare, mais je n'en étais pas plutôt sorti que j'y rentrais, refermant sur nous la porte précipitamment. Je devais avoir une mine singulière, car le chef de gare me considéra avec une grande curiosité. C'est que, moi aussi, je venais de voir Larsan ! Non ! Non ! ma femme n'avait pas rêvé tout éveillée... Larsan était là, dans la gare... sur le quai, derrière cette porte.

...Il y avait, devant la porte du chef de gare, un bec de gaz et, sous le bec de gaz, il y avait Larsan. Evidemment, il nous attendait, il nous guettait... Et, chose extraordinaire, il ne se cachait pas ! Au contraire, on eût dit qu'il se tenait là, uniquement pour être vu !... Le geste qui m'avait fait refermer la porte devant cette apparition était purement instinctif. Quand je rouvris cette porte, décidé à aller droit au misérable, il avait disparu !... *(A suivre).*

Kefol NEVRALGIE MIGRAINE BOITE 10 POUDRES Fr. 1.80 TOUTES PHARMACIES

GRAND FEUILLETON

Les aventures extraordinaires de Joseph Rouletabille, reporter

Le Parfum de la Dame en Noir

par

GASTON LEROUX

(Suite)

Les renseignements rapportés par lui de Cincinnati sur l'enfant de celle qui avait été la femme de Jean Roussel avaient dû être suffisamment explicites pour lui donner à penser qu'il pouvait bien être cet enfant-là, pas assez cependant pour qu'il pût en être sûr ! Cependant son instinct le portait si victorieusement vers la fille du professeur qu'il avait toutes les peines du monde parfois à ne point se jeter à son cou, à se retenir de la presser dans ses bras et de lui crier : « Tu es ma mère ! Tu es ma mère ! » Et il se sauvait, comme il s'était sauvé de la sacristie pour ne point laisser échapper en une seconde d'attristement ce secret qui le brûlait depuis des années !... Et puis, en vérité, il avait peur !... Si elle allait le rejeter !... le repousser ! l'éloigner avec horreur !... lui, le petit voleur du collège d'Eu ! lui... le fils de Roussel-Ballmeyer !... lui, l'héritier des crimes de Larsan !...

S'il allait ne plus la revoir, ne plus vivre à ses côtés, ne plus la respirer, elle et son cher parfum de la Dame en noir !... Ah ! comme il lui avait fallu combattre, à cause de cette vision effroyable, le premier mouvement qui le poussait à lui demander chaque fois qu'il la voyait : « Est-ce toi ? Est-ce toi la Dame en noir ? »

Quant à elle, elle l'avait aimé tout de suite, mais à cause de sa conduite au Glandier sans doute... « Si c'était vraiment elle », elle devait le croire mort, lui !... Et si ce n'était pas elle... si par une fatalité qui mettait en déroute et son pur instinct et son raisonnement... « si ce n'était pas elle... » Est-ce qu'il pouvait risquer, par son imprudence, de lui apprendre qu'il s'était enfui du collège d'Eu pour vol ?... Non ! Non ! pas ça !... Elle lui avait demandé souvent :

— Où avez-vous été élevé, mon jeune ami ? Où avez-vous fait vos premières études ?

Et il avait répondu :

— A Bordeaux !

Il aurait voulu pouvoir répondre : « A Péking ».

Cependant ce supplice ne pouvait durer. Si c'était « elle », eh bien, il saurait lui dire des choses qui feraient fondre son cœur.

Tout valait mieux que de n'être point serré dans ses bras. Ainsi, parfois, se raisonnait-il. Mais il lui fallait être sûr !... sûr au delà de la raison, sûr de se trouver en face de la Dame en noir « comme le chien est sûr de respirer son maître »... Cette mauvaise figure de rhétorique qui se présentait tout naturellement à son esprit devait le conduire à l'idée de « remonter la piste ». Elle nous mena, dans les conditions que l'on sait, au Tréport et à Eu. Cependant, j'oserai dire que cette expédition n'aurait peut-être point donné de résultats décisifs aux yeux d'un tiers qui, comme moi, « n'était pas influencé par l'odeur », si la lettre de Mathilde, que j'avais remise à Rouletabille dans le train, n'était tout à coup venue lui apporter cette assurance que nous allions chercher. Cette lettre, je ne l'ai point lue. C'est un document si sacré aux yeux de mon ami que d'autres yeux ne le verront jamais, mais je sais que les doux reproches qu'elle lui faisait à l'ordinaire de sa sauvagerie et de son manque de confiance avaient pris sur ce papier un tel accent de douleur que Rouletabille n'aurait pas pu s'y tromper, même si la fille du professeur Stangerson avait oublié de lui confier, dans une phrase finale où sanglotait tout son désespoir de mère, que « l'intérêt qu'elle lui portait venait moins des services rendus que du souvenir qu'elle avait gardé d'un petit garçon, le fils de l'une de

Cinéma Apollo

Hold Your Bread (Vertige)
1 1/2 heure de fou rire et d'angoisse 6622-23-24

L'Enfant Sacrifié Comédie dramatique

Cinéma Scala

L'admirable ciné-roman de PIERRE DECOURCELLE
LES DEUX GOSSES
Interprété par Signoret, Yvette Guilbert, Gina Relly etc.

Cinéma Moderne

Le Cheval Vengeur
Roman d'aventures avec **Vif-Argent**
PLUS DE FEMMES — Comédie —

Aujourd'hui à 3 h. 30 à la **Scala : MATINÉE pour Familles et Enfants de tout âge** — Au programme : **Vif-Argent et Vertige**

Neuchâtel et environs — **Société coopérative de Consommation** — Neuchâtel et environs
6649

Assemblées préparatoires
du 29 mai 1925

☛ Les sociétaires qui n'ont pas reçu leur nouvelle **Carte de membre** sont invités à la réclamer au bureau, Sablons 19, ou dans leur magasin.

☛ Les sociétaires doivent se présenter personnellement et munis de leur „Carte de membre". Le mari ne peut pas se faire représenter par son épouse, ni celle-ci par son mari.

☛ Coopérateurs, assistez nombreux aux

Séances du vendredi 29 mai

Porteurs

Les personnes désireuses d'inscrire leurs enfants pour le portage du journal sont priées de le faire tout de suite ; plusieurs quartiers seront disponibles sous peu.

Achat aux meilleurs PRIX **DÉCHETS** OR, Argent Platine
J.-O. Huguenin
Essayeur-Juré, Serre 18

Restaurant PRÊTRE
Dîners — Soupers
Tél. 22.46 6122 Tél. 22.46

Hâtez-vous ! Hâtez-vous !
Encore quelques jours
Grande Vente
au Magasin de Fer et Quincaillerie 6633
Vve J. BACHMANN
à des prix **excessivement bas**
Marché 22
Hâtez-vous ! Hâtez-vous !

La haute valeur

du savon Sunlight lui assure la fidélité des ménagères qui apprécient les avantages de son emploi : pas d'usure, économie de temps, de peine, de charbon, et pourtant linge blanc.

S.50 P40000n 6234

La COUPE
Le TISSU DE CONFIANCE
Le TRAVAIL CONSCIENCIEUX
Le PRIX AVANTAGEUX
aux anciens magasins du
JUVENTUTI
Complets, Pardessus mi-saison, Complets sport
Demandez échantillons,
Tissus pour Dames et Messieurs

Immense choix de
Costumes tailleur
en tous genres

Costumes tailleur, tissus unis et fantaisie, fr. **49.-**
Costumes tailleur, belle qualité de gabardine, fr. **59.-**
Costumes 3 pièces fr. **59.-**
Costumes faits par tailleur, très chic, fr. **79.-**
Costumes Whipcord, doublés soie, fr. **110.-**
Manteaux haute nouveauté, en fulgurante, ottoman, etc.
Redingotes tissus anglais

MADAME 6230
Marguerite WEILL
La Chaux-de-Fonds
Rue Léopold-Robert 26
2me étage - Téléph. 11.75

Vins Neukomm & Cie Tél. 68 3882

Qualité supérieure
Prix fr. **0.70** le paquet
P554A 4826

ses amies, qu'elle avait beaucoup aimée, et qui s'était suicidé « comme un petit homme », à l'âge de neuf ans. Rouletabille lui ressemblait beaucoup ! »

V
Panique

Dijon... Mâcon... Lyon... Certainement, là-haut, au-dessus de ma tête, il ne dort pas... Je l'ai appelé tout doucement, et il ne m'a pas répondu... mais je mettrais ma main au feu qu'il ne dort pas !... A quoi songe-t-il ?... Comme il est calme ! Qu'est-ce donc qui peut bien lui donner un calme pareil ?...

Je me penche sur lui... il a les yeux ouverts.

— Savez-vous à quoi je réfléchis ? me dit-il... A cette dépêche qui nous vient de Bourg et qui est signée Darzac, et à cette autre dépêche qui nous vient de Valence et qui est signée Stangerson.

— J'y ai pensé, et cela me semble, en effet, assez bizarre. A Bourg, M. et Mme Darzac ne sont plus avec M. Stangerson, qui les a quittés à Dijon. Du reste, la dépêche le dit bien : « Nous allons rejoindre M. Stangerson ». Or, la dépêche Stangerson prouve que M. Stangerson, qui avait continué directement son chemin vers Marseille, se trouve à nouveau avec les Darzac. Les Darzac auraient donc rejoint M. Stangerson sur la ligne de Marseille ; mais alors il faut supposer que le professeur s'est arrêté en route. A quelle occasion ? Il n'en prévoyait aucune. A la gare, il disait : « Moi, je serai à Menton demain matin à dix heures. » Voyez l'heure à laquelle la dépêche a été mise à Valence et constatons sur l'indicateur l'heure à laquelle M. Stangerson devait normalement passer à Valence, à moins qu'il ne se soit arrêté en route.

Nous avons consulté l'indicateur. M. Stangerson devait passer à Valence à minuit quarante-quatre et la dépêche portait « minuit quarante-sept », elle avait donc été jetée par les soins de M. Stangerson à Valence, au cours de son voyage normal. A ce moment, il devait donc avoir été rejoint par M. et Mme Darzac. Toujours l'indicateur en main, nous parvînmes à comprendre le mystère de cette rencontre. M. Stangerson avait quitté les Darzac à Dijon, où ils étaient tous arrivés à six heures vingt-sept du soir. Le professeur avait alors pris le train qui partait de Dijon à sept heures huit et arrivait à Lyon à dix heures quatre et à Valence à minuit quarante-sept. Pendant ce temps, les Darzac, quittant Dijon à sept heures, continuaient leur route sur Modane et, par Saint-Amour, arrivaient à Bourg à neuf heures trois du soir, train qui doit repartir normalement de Bourg à neuf heures huit. La dépêche de M. Darzac était partie de Bourg et portait l'indication de dépôt neuf heures vingt-huit. Les Darzac étaient donc restés à Bourg, ayant laissé leur train. On pouvait prévoir aussi le cas où le train aurait eu du retard. En tout cas, nous devions chercher la raison d'être de la dépêche de M. Darzac entre Dijon et Bourg, « après le départ de M. Stangerson ». On pouvait même préciser entre Louhans et Bourg ; le train s'arrête en effet à Louhans, et si le drame avait eu lieu avant Louhans (où ils étaient arrivés à huit heures), il est probable que M. Darzac eût télégraphié de cette station.

Cherchant ensuite la correspondance Bourg-Lyon, nous constatâmes que M. Darzac avait mis sa dépêche à Bourg une minute avant le départ pour Lyon du train de neuf heures vingt-neuf. Or, ce train arrive à Lyon à dix heures trente-trois, alors que le train de M. Stangerson arrivait à Lyon à dix heures trente-quatre. Après le détour par Bourg et leur stationnement à Bourg, M. et Mme Darzac avaient pu, avaient dû rejoindre M. Stangerson à Lyon, où ils étaient une minute avant lui ! Maintenant, quel drame les avait ainsi rejetés de leur route ? Nous ne pouvions que nous livrer aux plus tristes hypothèses, qui avaient toutes pour base, hélas ! la réapparition de Larsan. Ce qui nous apparaissait avec une netteté suffisante, c'était la volonté de chacun de nos amis de n'effrayer « personne ». M. Darzac, de son côté, Mme Darzac, du sien, avaient dû tout faire pour se dissimuler la gravité de la situation. Quant à M. Stangerson, nous pouvions nous demander s'il avait été mis au courant du fait nouveau.

A partir de Toulon, notre impatience devint extrême. A Cannes, nous ne fûmes point surpris du tout en apercevant M. Darzac qui nous cherchait. Il avait été certainement touché par la dépêche de Dijon, annonçant l'heure de notre arrivée à Menton. Arrivé lui-même avec Mme Darzac et M. Stangerson, la veille à dix heures du matin, il avait dû repartir ce matin même de Menton et venir au-devant de nous jusqu'à Cannes, car nous pensions bien que, d'après sa dépêche, il avait des choses confidentielles à nous dire. Il avait la figure sombre et défaite. En le voyant, nous eûmes peur.

— Un malheur ?... interrogea Rouletabille.

— Non, pas encore !... répondit-il.

— Dieu soit loué ! fit Rouletabille en soupirant, nous arrivons à temps...

M. Darzac dit simplement :

— Merci d'être venus !

Et il nous serra la main en silence, nous entraînant dans notre compartiment, dans lequel il nous enferma, prenant soin de tirer les rideaux, ce qui nous isola complètement. Quand nous fûmes tout à fait chez nous et que le train se fut

remis en marche, il parla enfin. Son émotion était telle que sa voix en tremblait.

— Eh bien, fit-il, il n'est pas mort !

— Nous nous en sommes bien doutés, interrompit Rouletabille. Mais, en êtes-vous sûr ?

— Je l'ai vu comme je vous vois.

— Et Mme Darzac aussi l'a vu ?

— Hélas ! mais il faut tout tenter pour qu'elle arrive à croire à quelque illusion ! Je ne tiens pas à ce qu'elle redevienne folle, la malheureuse !... Ah ! mes amis, quelle fatalité nous poursuit !... Qu'est-ce que cet homme est revenu faire autour de nous ?... Que nous veut-il encore ?...

Je regardai Rouletabille. Il était encore plus sombre que M. Darzac. Le coup qu'il craignait l'avait frappé. Il en restait affalé dans son coin. Il y eut un silence entre nous trois, puis M. Darzac reprit :

— Ecoutez ! il faut que cet homme disparaisse !... il le faut !... On le joindra, on lui demandera ce qu'il veut... et tout l'argent qu'il voudra, on le lui donnera... ou alors, je le tue ! c'est simple !... je crois que c'est ce qu'il y a de plus simple !... N'est-ce pas votre avis ?...

Nous ne répondîmes point... Il paraissait trop à plaindre. Rouletabille, dominant son émotion par un effort visible, engagea M. Darzac à essayer de se calmer et à nous raconter par le menu tout ce qui s'était passé depuis son départ de Paris.

Alors, il nous apprit que l'événement s'était produit à Bourg même, ainsi que nous l'avions pensé. Il faut que l'on sache que deux compartiments du wagon-lit avaient été loués par M. Darzac. Ces deux compartiments étaient reliés entre eux par un cabinet de toilette. Dans l'un on avait mis le sac de voyage et le nécessaire de toilette de Mme Darzac, dans l'autre, les petits bagages. C'est dans ce dernier compartiment que M. et Mme Darzac et le professeur Stangerson firent le voyage de Paris à Dijon. Là, tous trois étaient descendus et avaient dîné au buffet. Ils avaient le temps, puisque, arrivés à six heures vingt-sept, M. Stangerson ne quittait Dijon qu'à sept heures huit, et les Darzac à sept heures exactement.

Le professeur avait fait ses adieux à sa fille et à son gendre sur le quai même de la gare, après le dîner. M. et Mme Darzac étaient montés dans leur compartiment (le compartiment aux petits bagages) et étaient restés à la fenêtre, s'entretenant avec le professeur, jusqu'au départ de leur train. Celui-ci était déjà en marche, quand le professeur Stangerson, sur le quai, faisait encore des signes amicaux à M. et Mme Darzac. De Dijon à Bourg, ni M. ni Mme Darzac ne pénétrèrent dans le compartiment adjacent à celui dans lequel ils se tenaient et dans lequel se trouvait le sac de voyage de Mme Darzac. La portière de ce compartiment, donnant sur le couloir, avait été fermée à Paris, aussitôt le bagage de Mme Darzac déposé. Mais cette portière n'avait été fermée ni extérieurement à clef par l'employé, ni intérieurement au verrou par les Darzac.

Le rideau de cette portière avait été tiré intérieurement sur la vitre, par les soins de Mme Darzac, de telle sorte que du corridor on ne pouvait rien voir de ce qui se passait dans le compartiment. Le rideau de la portière de l'autre compartiment où se tenaient les voyageurs n'avait pas été tiré. Tout ceci fut établi par Rouletabille grâce à un questionnaire serré dans le détail duquel je n'entre point, mais dont je donne le résultat pour établir nettement les conditions extérieures du voyage des Darzac jusqu'à Bourg, et de M. Stangerson jusqu'à Dijon.

Arrivés à Bourg, les voyageurs apprenaient que, par suite d'un accident survenu sur la ligne de Culoz, le train se trouvait immobilisé pour une heure et demie en gare de Bourg. M. et Mme Darzac étaient alors descendus, s'étaient promenés un instant. M. Darzac, au cours de la conversation qu'il eut alors avec sa femme, s'était rappelé qu'il avait omis d'écrire quelques lettres pressantes avant leur départ. Tous deux étaient entrés au buffet. M. Darzac avait demandé qu'on lui remît ce qu'il fallait pour écrire. Mathilde s'était assise à ses côtés, puis elle s'était levée et avait dit à son mari qu'elle allait se promener devant la gare, faire un petit tour pendant qu'il finirait sa correspondance.

— C'est cela, avait répondu M. Darzac. Aussitôt que j'aurai terminé, j'irai vous rejoindre.

Et, maintenant, je laisse la parole à M. Darzac.

— J'avais fini d'écrire, nous dit-il, et je me levai pour aller rejoindre Mathilde, quand je la vis arriver, affolée, dans le buffet. Aussitôt qu'elle m'aperçut, elle poussa un cri et se jeta dans mes bras. « Oh ! mon Dieu ! disait-elle. Oh ! mon Dieu ! » Et elle ne pouvait pas dire autre chose. Elle tremblait horriblement. Je la rassurai, je lui dis qu'elle n'avait rien à craindre puisque j'étais là, et je lui demandai doucement, patiemment, quel avait été l'objet d'une aussi subite terreur. Je la fis asseoir, car elle ne se tenait plus sur ses jambes, et je la suppliai de prendre quelque chose, mais elle me dit qu'il lui serait impossible d'absorber pour le moment même une goutte d'eau, et elle claquait des dents.

...Enfin, elle put parler et me raconta, en s'interrompant presque à chaque phrase et en regardant autour d'elle avec épouvante, qu'elle était allée se promener, comme elle me l'avait dit, devant la gare, mais qu'elle n'avait pas osé